SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY (SMBL)

RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2025

SOMMAIRE

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES 4

1.1. COMPETENCES - TERRITOIRE 4
1.1.1. Composition 4
1.1.2. Compétences 4
1.1.3. Périmètre d'intervention 5
1.2. ORGANISATION - FONCTIONNEMENT 7
1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau 7
1.2.2. Fonctionnement général 7
1.2.3. Ressources – moyens financiers 7

II. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 8

2.1. STRUCTURE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 8
2.2. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 15
2.3. CHARGES ET RESSOURCES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 15
2.4. STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2025 16
2.5. PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS 18

III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2025 20

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES 21

4.1. SECTEUR AMONT DE MAREUIL : CT EAU LAY AMONT 21
4.1.1. Rappel du programme d'actions prévu pour 2025 21
4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2025 26
4.1.3. Détail des dépenses 27
4.2. SECTEUR AVAL DE MAREUIL : CT EAU LAY AVAL 28
4.2.1. Rappels préalables 28
4.2.2. Bilan des actions 2025 du CT Eau Lay aval 30
4.2.3. Bilan des aides année 2025 31

V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION 32

5.1. LISTE DES ACTIONS MENEES OU EN COURS DE REALISATION EN 2025 32
5.2. BILAN FINANCIER 2025 41

VI. BILAN DES ACTIVITES DE LA CLE DU SAGE DU LAY 41

6.1. RAPPELS DU TERRITOIRE DU SAGE 41
6.2. ENJEUX IDENTIFIES DANS LE SAGE 42
6.3. CONSTITUTION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2025 43
6.4. BUDGET 2025 POUR LA CLE DU SAGE DU LAY 43
6.5. REUNION DE LA CLE DU SAGE DU LAY EN 2025 44
6.6. ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION EN 2025 45
6.7. ACTUALISATION DU SAGE DU LAY EN 2025 46
6.8. ANIMATION SUR LE BASSIN VERSANT DU LAY EN 2025 46
6.9. PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTIONS DES INONDATIONS (PAPI) DU LAY 47
6.10. ACTIONS DE COMMUNICATION 47

VII. BUDGET ANNEXE - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 : EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 47

7.1. FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE 47
7.2. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 48
7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT 48
7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT 49

VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE 50

8.1. LES DECISIONS DU COMITE SYNDICAL 50
8.1.1 COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2025 50
8.1.2 COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025 50
8.1.3 COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2025 51
8.1.4 COMITE SYNDICAL 26 SEPTEMBRE 2025 51
8.1.5 COMITE SYNDICAL 21 NOVEMBRE 2025 51
8.2. LES DECISIONS DU BUREAU 52
8.2.1. BUREAU DU 05 FÉVRIER 2025 52
8.2.2 BUREAU DU 07 MARS 2025 52
8.2.3 BUREAU DU 28 MAI 2025 52
8.2.4 BUREAU DU 17 JUILLET 2025 52
8.2.5 BUREAU DU 04 SEPTEMBRE 2025 52

I. AVANT PROPOS – RAPPELS HISTORIQUES

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay (SMBL), dans sa configuration actuelle, résulte du regroupement, au 1er janvier 2020, de deux syndicats mixtes historiques du bassin du Lay :

- Le Syndicat Mixte Marais Poitevin Bassin du Lay (SMMPBL),
- Le Syndicat mixte pour l'Entretien et la Restauration des cours d'eau du bassin versant amont du Lay (SYNERVAL).

Le SMMPBL, pour la partie aval du Bassin du Lay :
Créé à l'origine en 1981 par le Département de la Vendée, le SMMPBL a progressivement muté. Ses statuts ont été modifiés en 2019 pour qu'ils deviennent, début 2020, ceux de l'actuel SMBL.

Le SYNERVAL, pour la partie amont du Bassin du Lay :

Créé en mai 1985, sous le nom de Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Smagne (SMABS) avec 10 communes membres sur la partie amont de la Smagne, le SYNERVAL comptait, fin 2019, six Communautés de Communes membres : Sud Vendée Littoral, le Pays de Chantonnay, le Pays de Fontenay-Vendée, le Pays des Herbiers, le Pays de Pouzauges, le Pays de Saint Fulgent - les Essarts.

Sa mission comportait principalement des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau et des opérations sur les ouvrages hydrauliques appartenant aux collectivités du territoire, dans le cadre de Contrat Territoriaux conclus avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Au 1er janvier 2020, le SYNERVAL a adhéré au SMBL et a été de fait dissous.

1.1. Compétences - Territoire

1.1.1. Composition

Depuis sa création, le SMBL, en vertu de ses statuts, a pour objet dans le périmètre défini ci-après : **« la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration, d'entretien et de suivi ultérieur d'aménagement de cours d'eau intégrant le bassin versant amont du Lay en amont de Mareuil sur Lay, de leurs ouvrages hydrauliques, ainsi que des études s'y rapportant »**.

Au 1er janvier 2022, sont adhérentes au SMBL, les 8 Communautés de Communes suivantes :

- **La communauté de communes Vendée Grand Littoral,**
- **La communauté de communes Sud Vendée Littoral,**
- **la communauté de communes du Pays de Chantonnay,**
- **La communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée,**
- **la communauté de communes du Pays des Herbiers,**
- **La communauté de communes du Pays de Pouzauges,**
- **la communauté de communes du Pays de Saint Fulgent - les Essarts,**
- **la communauté de communes du Pays de la Chataigneraie**.

1.1.2. Compétences

Le syndicat exerce pour ses membres :

- la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) prévue aux items 1°,2°,5° et 8° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement
- d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI, prévues aux items 3° et 12° de l'article L. 211.7 du Code de l'Environnement.

Il peut entreprendre l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence visant son champ de compétence, en application de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Compétences obligatoires exercées pour l'ensemble des membres, dans un tronc commun :

- **1°** - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- **2°** - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- **5°a)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre les inondations fluviales,
- **8°** - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; à l'exception de la lutte contre les espèces animales envahissantes,
- **12°** - L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

  Dans ce cadre de l'item 12°, le Syndicat mixte a pour mission d'animer la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du LAY et d'être le support logistique et institutionnel pour assurer sa mise en œuvre et sa révision sous la responsabilité de la CLE.
  Également dans le cadre de l'item 12, le Syndicat mixte peut informer, renseigner et sensibiliser le public sur la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Compétences à la carte (au choix des membres) :

Les membres qui en expriment le choix peuvent adhérer selon les modalités décrites à l'article « Procédure de transfert des compétences à la carte », à une ou plusieurs des compétences à la carte, visées ci-dessous :

- **5°b)** - La composante de l'item 5° sécable relative à la défense contre la mer.
- **3°** - L'approvisionnement en eau.

  Dans le cadre de l'item 3°, compétence partagée du L 211-7 relative à la distribution d'eau, le Syndicat Mixte a pour mission de porter les études et travaux relatifs à la construction de retenues de substitution destinées à la régulation des aquifères par réduction des prélèvements estivaux par l'irrigation.

1.1.3. Périmètre d'intervention

Le syndicat intervient dans les limites du périmètre de ses membres, pour les parties de leur territoire comprises dans le périmètre hydrographique cohérent du bassin versant du Lay, exception faite des lacs ou plans d'eau dont l'objet premier est l'alimentation en eau potable, les activités de loisirs ou nautiques.

La carte ci-après permet de distinguer les limites du périmètre d'intervention du SMBL.

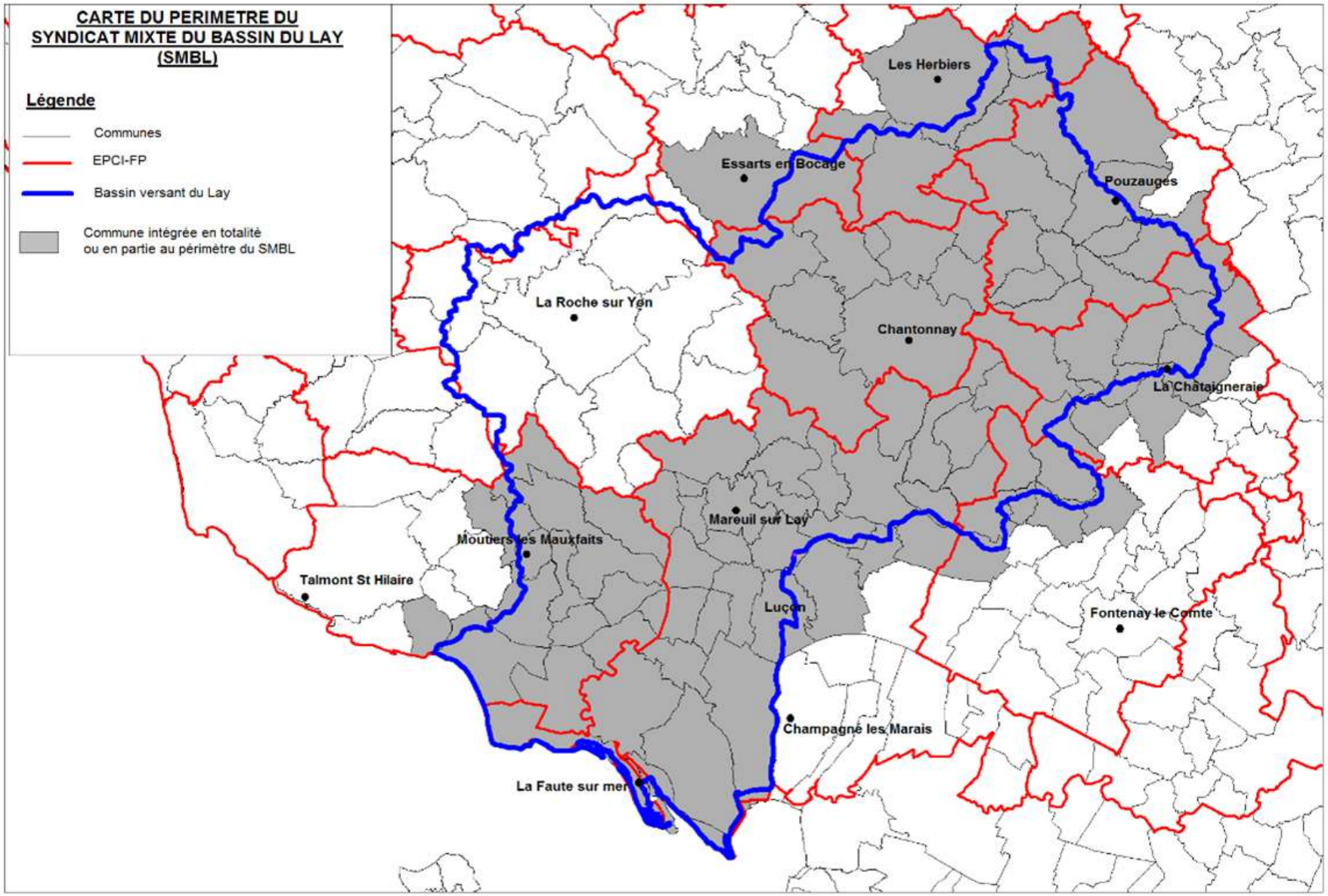

Périmètre du SMBL

1.2. Organisation - fonctionnement

1.2.1. Composition du Comité Syndical et du Bureau

Le Syndicat est administré par un Comité Syndical, assemblée délibérante du Syndicat, composée de délégués titulaires et suppléants élus par l'organe délibérant de chaque membre du Syndicat.

Le nombre des sièges des membres au Comité Syndical est déterminé en fonction de sa superficie dans le bassin versant hydrographique du Lay et en fonction de son linéaire de côtes dans le périmètre du Syndicat, comme suit :

EPCI-FP membres du SMBL	Nombre de delegues	
	Titulaires	Suppleants
Pays de Chantonnay	4	4
Pays De La Chataigneraie	3	3
Pays de Fontenay – Vendee	2	2
Pays des Herbiers	3	3
Pays de Pouzauges	3	3
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	2	2
Sud Vendee Littoral	12	12
Vendee Grand Littoral	6	6
TOTAL	**35**	**35**

Le Syndicat est également administré par un bureau composé de 15 membres dont le président et les vice-présidents. Le Comité Syndical a délégué une partie de ses attributions au bureau.

1.2.2. Fonctionnement général

Le Syndicat Mixte Bassin du Lay est un syndicat mixte dit « fermé » ; c'est-à-dire composé d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par opposition aux syndicats mixtes « ouverts » associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes de droit public. A ce titre, il est directement régi par les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les syndicats mixtes ne sont pas des EPCI (EPCI : Syndicats de Communes, Communautés de Communes, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération et métropoles), même s'ils constituent une forme de coopération locale.

Toutefois, par renvoi des articles propres aux syndicats mixtes fermés, ils fonctionnent selon un panachage de dispositions communes aux EPCI en général et aux Syndicats de communes en particulier, sous réserve de quelques dispositions particulières propres aux syndicats mixtes.

Concernant leurs dispositions financières, les syndicats mixtes doivent majoritairement se référer, par renvoi, à celles des Communes.

1.2.3. Ressources – moyens financiers

Les ressources financières sont celles prévues à l'article L.5212-19 du CGCT et reposent principalement sur :

- **Les contributions des membres** associés, calculées selon les clés de répartition statutaires,
- **Les subventions,** principalement celles de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département et de la Région.

II. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL : STRUCTURES ET EVOLUTIONS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

2.1. Structure du Compte Financier Unique 2025

Les comptes 2025 ont été arrêtés comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL SECTION	2 098 920,87	2 683 081,22	6 979 767,11	9 353 717,28
Résultat de l'exercice 2025	584 160,25		2 373 950,17	
002 Excédent de fonctionnement reporté	945 554,49			
001 Déficit d'investissement reporté			-969 377,72	
RESULTAT DE CLÔTURE 2025	**1 529 714,74**		**1 404 572,45**	

Les Restes à réaliser

Les restes à réaliser constatés fin 2025 sont les suivants :

Dépenses d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2025 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2025 A LA FONCTION	DISPONIBLE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER PROPOSES 2025	PREVISIONS 2025 A L'ARTICLE (AVEC APCP)	REALISATIONS 2025 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER PROPOSES 2026
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	Art. - 2031 Frais d'études	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Action 7-5 (Digues Belle Henriette), Actions L7-1 et L7-2 (Baie Aiguillon), Actions P7-1 et P7.3	561 027,84	291 053,59	269 974,25	249 563,64	1 141 781,76	571 709,70	570 072,06	419 892,72
		Fon. - 731 Politique de l'eau	PIF	Actions P1-2 et P7-2	447 300,00	220 607,29	226 692,71	170 329,08				
	Art. - 20422 sbvt équipement droit privé	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Gué du Sauvaget	89 800,00	1 277,44	88 522,56	36 993,00	217 442,00	17 741,40	199 700,60	36 993,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	Art. - 21752 installations mises à dispo	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIF	Travaux de pieutage	5 000,00	-	5 000,00	5 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	5 000,00
	Art. - 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	Fon. - 020 administration générale	CLE	Mobilier	4 000,00	-	4 000,00	1 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	3 000,00
	Art. - 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	Fon. - 020 administration générale	GEMA	Mobilier	2 000,00	-	2 000,00	2 000,00				

TOTAL	464 885,72

Recettes d'investissement

CHAPITRES	ARTICLES	FONCTIONS	C. ANA	SECTION INVESTISSEMENT	PREVISIONS 2025 A LA FONCTION (AVEC APCP)	REALISATIONS 2025 A LA FONCTION	DISPONIBLE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER PROPOSES 2026	PREVISIONS 2025 A L'ARTICLE (AVEC APCP)	REALISATIONS 2025 A L'ARTICLE	DISPONIBLE AU 31/12/2025	RESTES A REALISER PROPOSES 2026
CH. 13 Subventions d'investissement	Art. - 1311 État et établissements nationaux	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Action L7-1 et L-7-2 (Baie Aiguillon) Action PEP P7-1 Action PEP P7-3	619 864,00	351 136,45	268 727,55	167 621,41	1 464 564,00	825 136,45	639 427,55	223 621,41
	Art. - 1311 État et établissements nationaux	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIF	Action PEP P1-2	844 700,00	474 000,00	370 700,00	56 000,00				
	Art. - 1312 Régions	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Action L7-1 et L-7-2 (Baie Aiguillon) Action PEP P7-1 Action PEP P7-3	341 545,03	198 276,45	143 268,58	49 500,00	568 171,03	505 776,45	62 394,58	49 500,00
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 731 Politique de l'eau	PIM	Action L7-1 et L-7-2 (Baie Aiguillon) Action PEP P7-1 Action PEP P7-3	190 623,50	83 615,90	107 007,60	51 750,00	723 316,87	118 253,97	605 062,90	60 998,25
	Art. - 1313 Départements	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Gué du Sauvaget	24 852,50	-	24 852,50	9 248,25				
	Art. - 1316 Agence de l'Eau	Fon. - 731 Politique de l'eau	GEMA aval	Gué du Sauvaget Abreuvoirs/franchissements Etude Morpho	146 989,30	76 968,14	70 021,16	51 371,42	687 420,39	127 416,14	560 004,25	56 549,24
	Art. - 1316 Agence de l'Eau	Fon. - 76 Préservation du milieu naturel	GEMA amont	Abreuvoirs/franchissements	55 959,48	27 202,50	28 756,98	5 177,82				
CH. 16 Emprunts	Art. - 1641 Emprunt	01	PIF	Travaux Moricq	4 800 000,00	3 300 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	12 700 000,00	3 300 000,00	9 400 000,00	8 600 000,00
	Art. - 1641 Emprunt	01	PIM	Travaux digues La Tranche	7 900 000,00	-	7 900 000,00	7 100 000,00				

TOTAL	8 990 668,90

Section de FONCTIONNEMENT

	Chapitre Article/fonction		Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations 2025
DEPENSES	011		Charges à caractère général	94 372,76	577 079,59	215 147,70	886 600,05
		dont	contrat de prestation de service avec des entrepr	0,00	50 246,50	89 664,93	139 911,43
		dont	Entretien de voies et réseaux	0,00	28 400,88	34 313,12	62 714,00
		dont	Etudes et recherches	89 272,80	28 884,00	42 240,00	160 396,80
	012		Charges de personnel et frais assimilés	125 582,88	279 838,52	140 998,12	546 419,52
	65		Autres charges de gestion courante	0,54	17 333,82	9 614,32	26 948,68
	66		Charges financières	1 499,39	57 278,19	107 032,17	165 809,75
	67		Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	022		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCT.	221 455,57	931 530,12	472 792,31	1 625 778,00
	023		*Virement à la section d'investissement*				
	042		*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*17 763,12*	*118 107,73*	*337 272,02*	*473 142,87*
			TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	17 763,12	118 107,73	337 272,02	473 142,87
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.	239 218,69	1 049 637,85	810 064,33	2 098 920,87
RECETTES	013		Atténuation de charges	2 035,03	15 982,54	146,88	18 164,45
	74		Dotations, subventions et participations	131 406,26	1 227 996,58	930 397,52	2 289 800,36
	74 71		Etat	0,00	8 000,00	32 607,25	40 607,25
	74 738		Département - autres subventions et participatic	0,00	58 972,05	0,00	58 972,05
	74 751		Participations statutaires- groupements de Collec	0,00	0,00	0,00	0,00
	74 758		Autres groupements de Collectivités	16 000,00	825 000,00	890 000,00	1 731 000,00
	74 78		Autres (Agence de l'eau)	0,00	300 700,42	0,00	300 700,42
	748		Autres subventions et participations (asso de ma	0,00	0,00	0,00	0,00
	75		Autres produits de gestion courante	0,28	0,60	42 863,28	42 864,16
	76		Produits financiers	*0,00*	0,46	*22,80*	23,26
	76		Produits financiers	*170,38*	1 162,95	*868,74*	2 202,07
			TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCT.	*133 611,95*	*1 245 143,13*	*974 299,22*	*2 353 054,30*
	042		*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*7 150,00*	*34 690,55*	*288 186,27*	*330 026,82*
			TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	7 150,00	34 690,55	288 186,27	330 026,82
			TOTAL DES RECETTES DE FONCT.	140 761,95	1 279 833,68	1 262 485,49	2 683 081,12
			SOLDE D'EXECUTION - EXERCICE 2025	-98 456,74	230 195,83	452 421,16	584 160,25
			RESULTAT REPORTE	34 130,33	140 804,21	770 619,95	945 554,49
			SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	-64 326,41	371 000,04	1 223 041,11	1 529 714,74

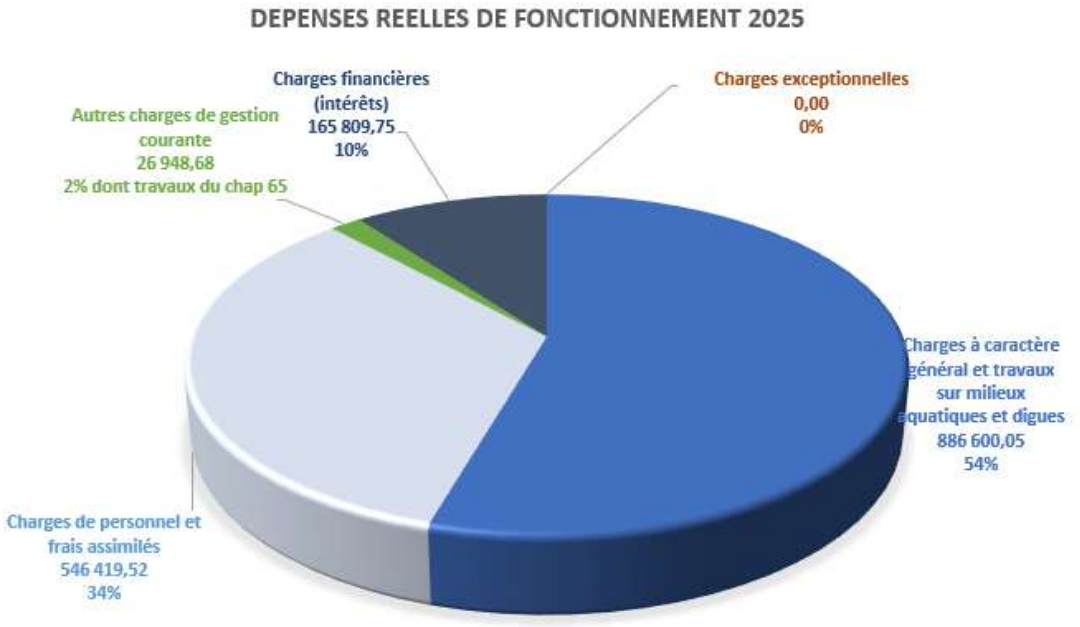

Sur un montant total de dépenses réelles de fonctionnement de 1 625 778,00 €

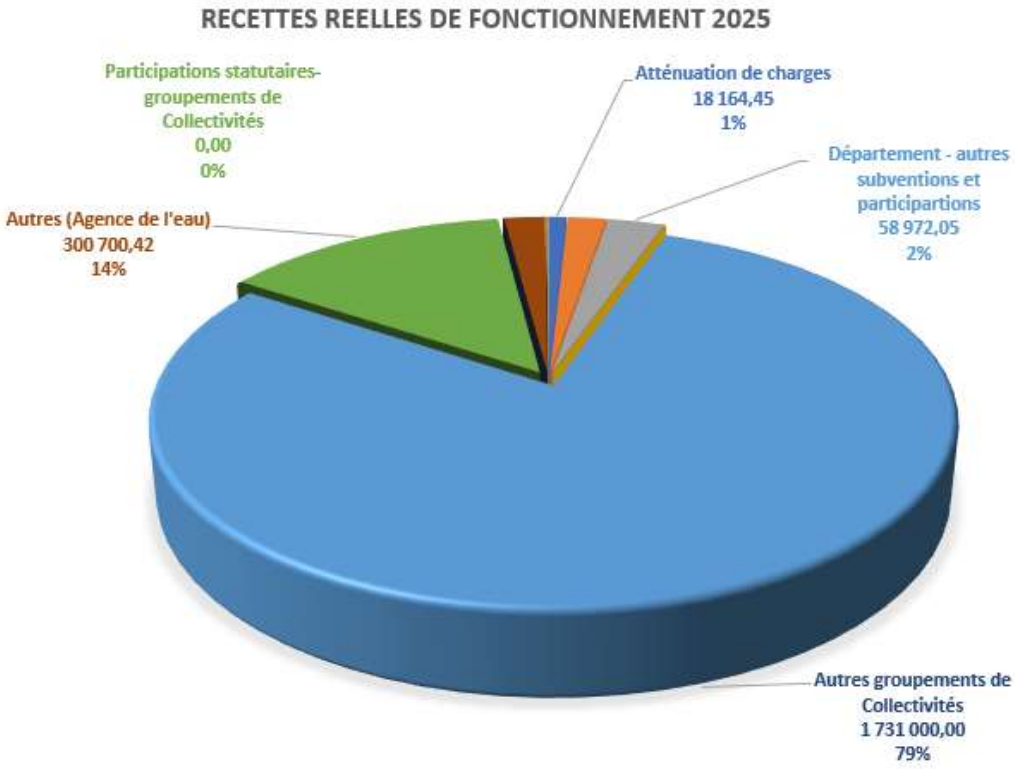

Sur un montant total de recettes réelles de fonctionnement de 2 353 054,30 €

Section d'INVESTISSEMENT

	Chapitre Article/fonction		Désignation	SAGE	GEMA PI fluviale	PI submersion marine	Réalisations 2025
DEPENSES	13		Subventions d'investissements versées	0,00	76 968,14	0,00	76 968,14
	16		Emprunts et dettes assimilés	1 158,55	81 957,38	530 288,39	613 404,32
	20		Immobilisations incorporelles	32 920,20	247 756,72	291 511,59	572 188,51
	204		Subventions d'investissement versées	0,00	151 119,97	0,00	151 119,97
	21		Immobilisations corporelles	171,67	60 271,01	6 809,24	67 251,92
	23		Immobilisations en cours	880,19	2 985 811,56	1 741 594,00	4 728 285,75
	4581		Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	020		Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 130,61	3 603 884,78	2 570 203,22	6 209 218,61
	040		*opérations d'ordre de transfert entre section*	*7 150,00*	*34 690,55*	*288 186,27*	*330 026,82*
	041		*Opérations patrimoniales*	*6 118,91*	*81 446,18*	*352 956,59*	*440 521,68*
	045		*Comptabilité disctincte rattachée*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
			TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	*13 268,91*	*116 136,73*	*641 142,86*	*770 548,50*
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	48 399,52	3 720 021,51	3 211 346,08	6 979 767,11
RECETTES	10		Dotations, fonds divers et réserves	6 023,64	75 669,67	1 434 555,29	1 516 248,60
	10 222		FCTVA et Excédents de fonctionnement capitalisés	6 023,64	75 669,67	1 434 555,29	1 516 248,60
	13		Subventions d'investissement reçues	33 115,20	910 439,01	2 680 244,29	3 623 798,50
	16		Emprunts et dettes assimilés	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
	20			0,00	0,00	0,00	0,00
	21		Immo reçues au titre mise à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	23		Immo en cours	0,28	3,38	1,97	5,63
	4582		opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	024		Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	027		Autres immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
			TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	*39 139,12*	*4 286 112,06*	*4 114 801,55*	*8 440 052,73*
	021		*Virement de la section de fonctionnement*				
	040		*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*17 763,12*	*118 107,73*	*337 272,02*	473 142,87
	041		*Opérations patrimoniales*	*6 118,91*	*81 446,18*	*352 956,59*	440 521,68
	045		*Comptabilité disctincte rattachée*	*0,00*	*0,00*	*0,00*	0,00
			TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	*23 882,03*	*199 553,91*	*690 228,61*	*913 664,55*
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	63 021,15	4 485 665,97	4 805 030,16	9 353 717,28
			SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	14 621,63	765 644,46	1 593 684,08	2 373 950,17
			RESULTAT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00
			SOLDE D'EXECUTION CUMULE A LA FIN DE L'EXERCICE	14 621,63	765 644,46	1 593 684,08	2 373 950,17

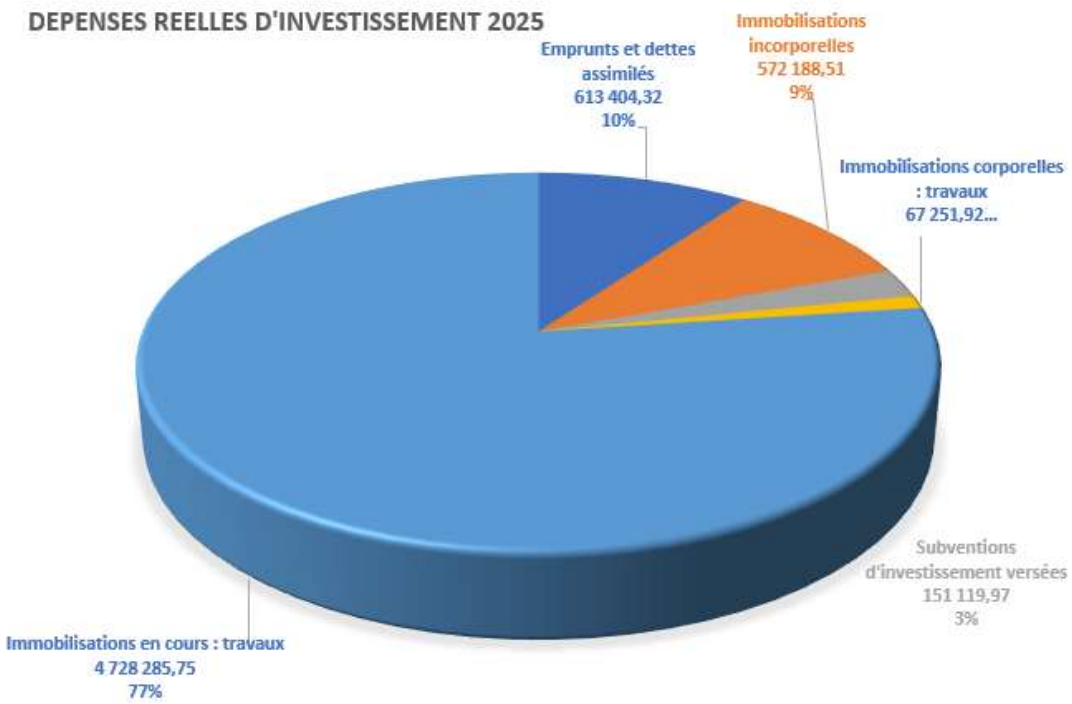

Sur un montant total de dépenses réelles d'investissement de 6 209 218,61 €

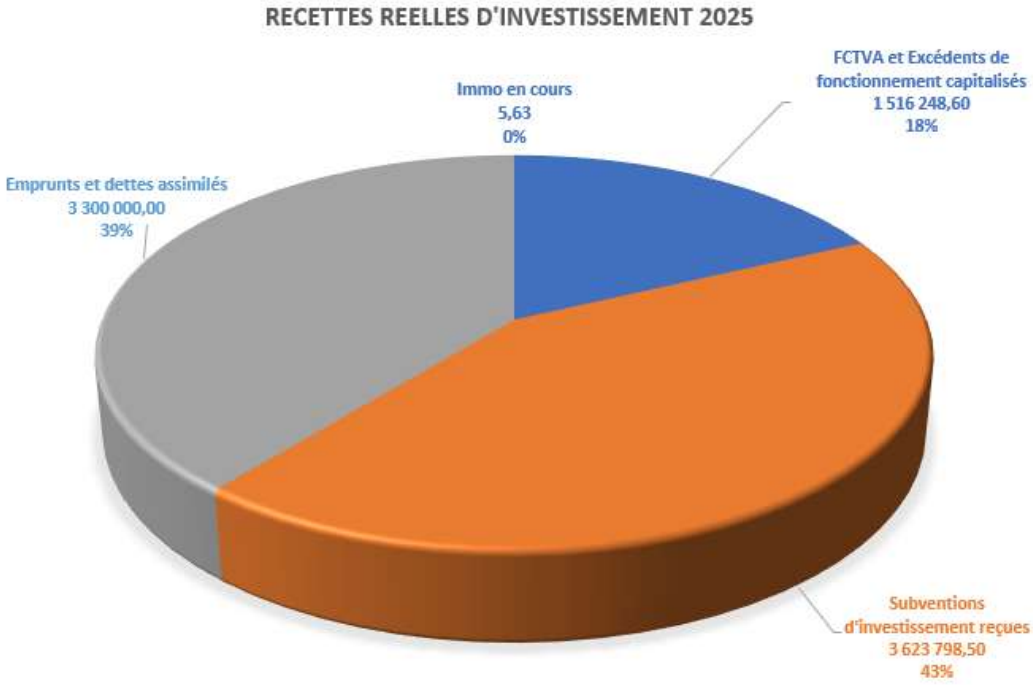

Sur un montant total de recettes réelles d'investissement de 8 440 052,73€

2.2. Charges et ressources de la section de fonctionnement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2025 :

Comme les années passées, les dépenses de fonctionnement pour 2025 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 011 : qui représente 54,53 % des dépenses réelles (48,30 % en 2024) augmentation qui s'explique par le paiement de situations pour l'étude HMUC.
- chap. 012 : les charges de personnel 33,61 % (34,48 % en 2024)
- Autres charges de gestion courante : 1,66 % (6,49 % en 2024)
- Charges financières : 10,20 % (10,32 % en 2024)
- Charges exceptionnelles : 0,00 % (0,41 % en 2024)

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles de fonctionnement réalisées en 2025 :

Les recettes enregistrées au chapitre 74 « DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS » correspondent à la quasi-totalité des recettes réelles de fonctionnement.

- Participations des Collectivités membres : 75,60 %

- Subventions : 17,48 %
  dont Etat : 1,77 %
  dont Département : 2,58 %
  dont Agence de l'Eau : 13,13 %

2.3. Charges et ressources de la section d'Investissement

Part de chaque type de dépenses dans le total des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2025 :
Comme les années passées, les dépenses d'investissement pour 2025 se répartissent essentiellement entre :

- chap. 016 : Remboursement du capital des emprunts 9,88 %
- chap. 20 : Etudes et maitrises d'œuvre 9,22 %
- Chap. 21 et 23 : Travaux sur les digues et les ouvrages 77,23 %
- Subventions d'investissement versées : 1,24 %

Part de chaque type de recettes dans le total des recettes réelles d'investissement réalisées en 2025 :
Pour 2025, les recettes proviennent essentiellement des subventions.

- Dotations, fonds divers et réserves : 17,96 %
- Subventions d'investissement reçues : 42,94 %
- Emprunts et dettes assimilés : 39,10 %
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 %
- Opérations pour comptes de tiers : 0 %
- Produit des cessions d'immobilisations : 0 %

2.4. Structure de la dette au 31/12/2025

Au 31/12/2025, les prêts en cours sont les suivants :

N° Emprunt	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Objet	Montant	Date de fin	CRD au 31/12/2025	Montant échéances 2025
E3 n°10000701722	20/04/2017	Crédit Agricole	PIM – Travaux barrage du Braud	767 880,00 €	30/07/2037	485 553,51 €	46 152,44 €
E5 n°8353212	01/01/2013	Caisse Epargne	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	915 000,00 €	15/04/2033	438 504,95 €	68 912,08 €
E6 n°mon27944eur	01/01/2013	La Banque Postale	PIM – Transfert prêt GEMAPI	510 000,00 €	01/05/2028	126 774.72 €	45 613,74 €
E7 n°1316322	01/01/2017	Caisse des Dépôts	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	412 500,00 €	01/04/2034	212 500,00 €	33 343,50 €
E8 n°1316323	01/04/2018	Caisse des Dépôts	PIM – Transfert prêt GEMAPI CCSVL	462 656,36 €	01/10/2045	333 445,88 €	29 233,63 €
E12 n°10001065286	09/07/2018	Crédit Agricole	PIM – Travaux submersion marine	1 500 000,00 €	15/08/2038	973 443,91 €	94 116,74 €
E14 n°000203715	01/01/2010	CMO	GEMA	350 000,00 €	30/09/2025	0	29 812,00 €
E15 n°1213438	08/02/2012	Caisse des Dépôts	GEMA – SYNERVAL	80 000 ,00 €	01/02/2027	13 957,25 €	7 454,23 €
E17 n°8486303	21/10/2013	Caisse Epargne	GEMA – SYNERVAL	290 000,00 €	10/11/2028	58 000,16 €	22 045,55 €
E22 n°10001785573	25/06/2021	Crédit Agricole	PIM – Travaux Merlon	887 605,30 €	15/12/2040	703 114,49 €	51 897,28 €
E23 n°10000201811	04/02/2022	Crédit Agricole	PIM – Réaménagement transfert de digues	45 638,26 €	10/04/2029	23 455,72 €	7 144,48 €
E24 n°10002524816	13/06/2022	Crédit Agricole	GEMA – Travaux de vannage sur le Lay (Mortevieille)	215 000,00 €	10/10/2037	176 358,98 €	16 316,08 €
E25 n°00020371504	05/12/2022	CMO	PIF – Travaux des Wagons	1 400 000,00 €	03/04/2025	0	208 313,33 €
E26 n°00020371	12/08/2022	CMO	PIM – Travaux Wagons	600 000,00 €	05/09/2042	521 229,32 €	38 002,64 €
E27 n°10002946904	03/07/2023	Crédit Agricole	CLE - GEMA –PIF – PIM Siège social	700 000,00 €	10/12/2043	654 669,95 €	53 219,48 €
E28 2025901037V0 0001	20/08/2025	Banque Postale Prêt relais	PIF Moricq	3 300 000 €	28/08/2027	3 300 000 €	23 623,60 € (intérêts)

En 2025 le syndicat a contracté un emprunt relais (3 300 000,00 e) et un emprunt (1 500 000,00 €) pour les travaux du barrage de Moricq (commune d'Angles) et un emprunt relais (5 400 000,00 €) et un emprunt (1 700 000,00 €) pour les travaux sur les digues à la Belle Henriette (commune de la Tranche sur Mer).

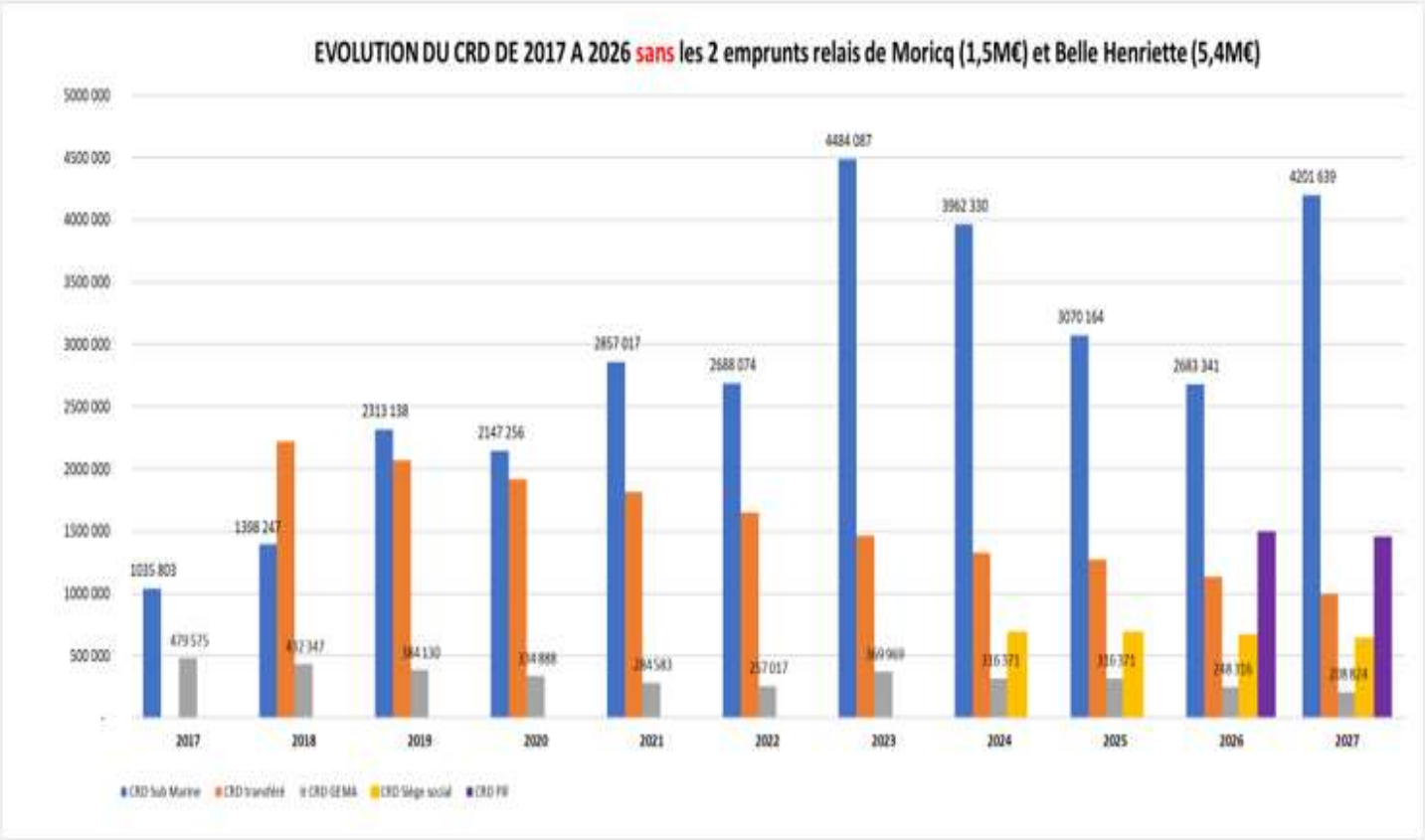
EVOLUTION DU CRD DE 2017 A 2026 sans les 2 emprunts relais de Moricq (1,5M€) et Belle Henriette (5,4M€)
5000 000
4500 000
4000 000
3500 000
3000 000
2500 000
2000 000
1500 000
1000 000
500 000
1035 803
479 575
1398 247
432 347
2313 138
384 130
2147 256
304 888
2857 017
294 583
2688 074
257 017
4484 087
369 969
3962 330
316 371
3070 164
316 371
2683 341
248 316
4201 639
208 624
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
CRD Sub Marine
CRD transféré
CRD GEMA
CRD Siège social
CRD PR

¶

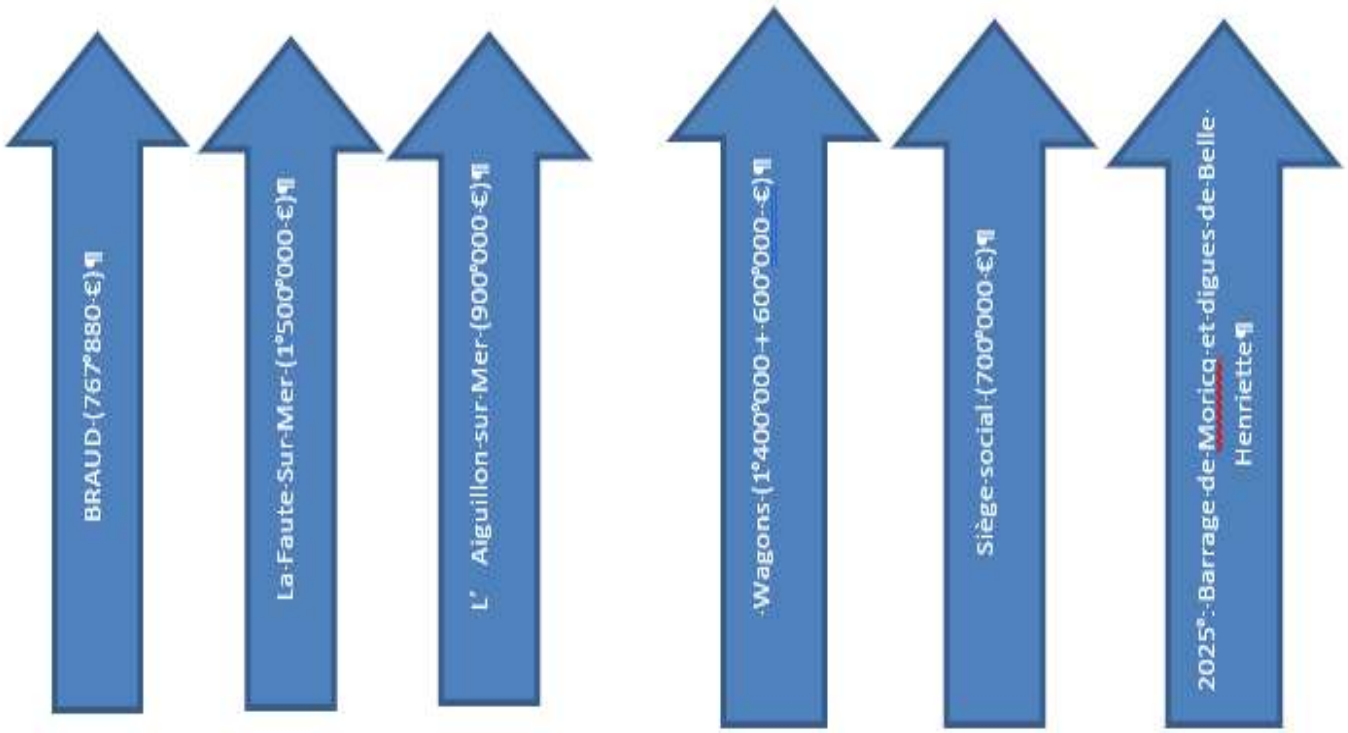
BRAUD·(767°880·€)¶
La·Faute·Sur·Mer·(1°500°000·€)¶
L'·Aiguillon·sur·Mer·(900°000·€)¶
·Wagons·(1°400°000·+·600°000·€)¶
Siège·social·(700°000·€)¶
2025°:·Barrage·de·Moricq·et·digues·de·Belle·Henriette¶

			CRD au 31/12 N-1	8 035 864,01 €
Exercice	Remboursement de capital Ancien	intérêts	échéances	Capital restant du
2026	533 368,67 €	185 710,34 €	719 079,02 €	7 502 495,34 €
2027	537 716,06 €	171 908,12 €	709 624,18 €	6 964 779,27 €
2028	529 349,53 €	157 859,59 €	687 209,12 €	6 435 429,75 €
2029	480 792,54 €	144 243,81 €	625 036,35 €	5 954 637,20 €
2030	489 082,95 €	132 572,65 €	621 655,60 €	5 465 554,26 €
2031	500 290,72 €	120 669,28 €	620 960,00 €	4 965 263,54 €
2032	511 825,46 €	108 438,94 €	620 264,40 €	4 453 438,08 €
2033	457 221,50 €	95 870,74 €	553 092,25 €	3 996 216,58 €
2034	427 772,74 €	85 635,97 €	513 408,71 €	3 568 443,84 €
2035	435 867,16 €	76 845,95 €	512 713,11 €	3 132 576,68 €
2036	444 147,17 €	67 870,34 €	512 017,51 €	2 688 429,51 €
2037	452 617,47 €	58 704,44 €	511 321,91 €	2 235 812,04 €
2038	370 728,00 €	49 343,42 €	420 071,42 €	1 865 084,04 €
2039	330 267,97 €	41 357,96 €	371 625,94 €	1 534 816,07 €
2040	332 915,81 €	34 071,01 €	366 986,82 €	1 201 900,26 €
2041	301 066,75 €	26 691,75 €	327 758,50 €	900 833,51 €
2042	259 744,81 €	19 604,67 €	279 349,48 €	641 088,70 €
2043	236 627,97 €	13 694,35 €	250 322,32 €	404 460,73 €
2044	206 051,47 €	8 352,90 €	214 404,37 €	198 409,26 €
2045	198 409,26 €	4 031,68 €	202 440,94 €	0,00 €
2046	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2047	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2048	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2049	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

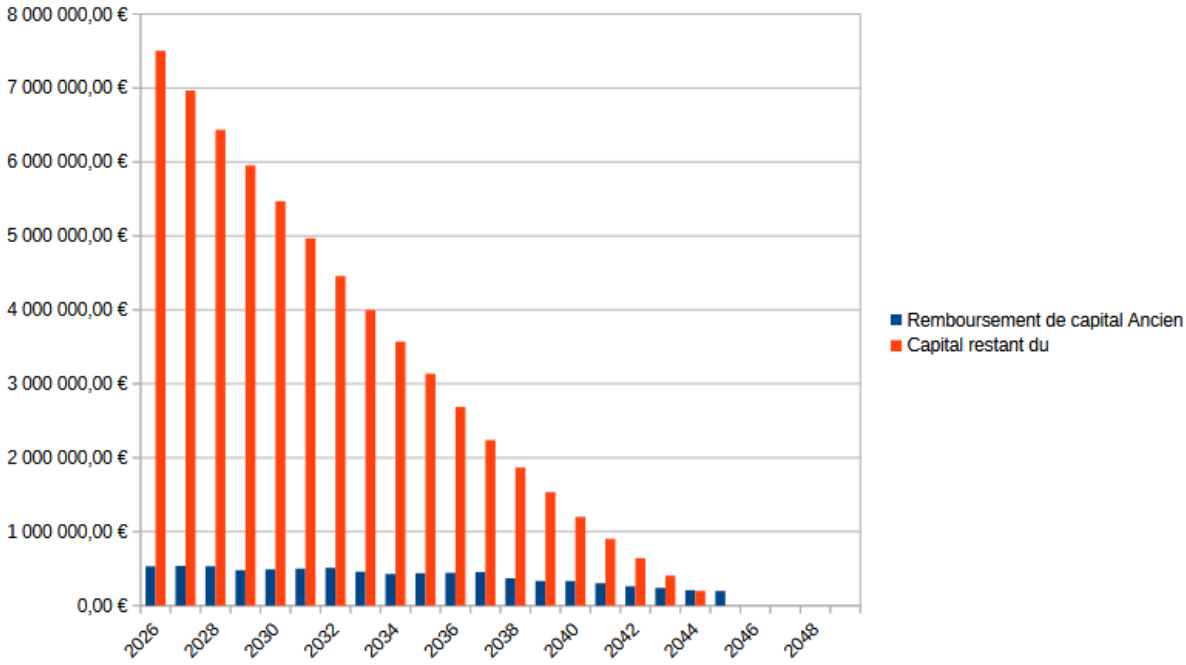

2.5. Principaux indicateurs financiers

- ***Epargne brute***

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…) Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes et capital.

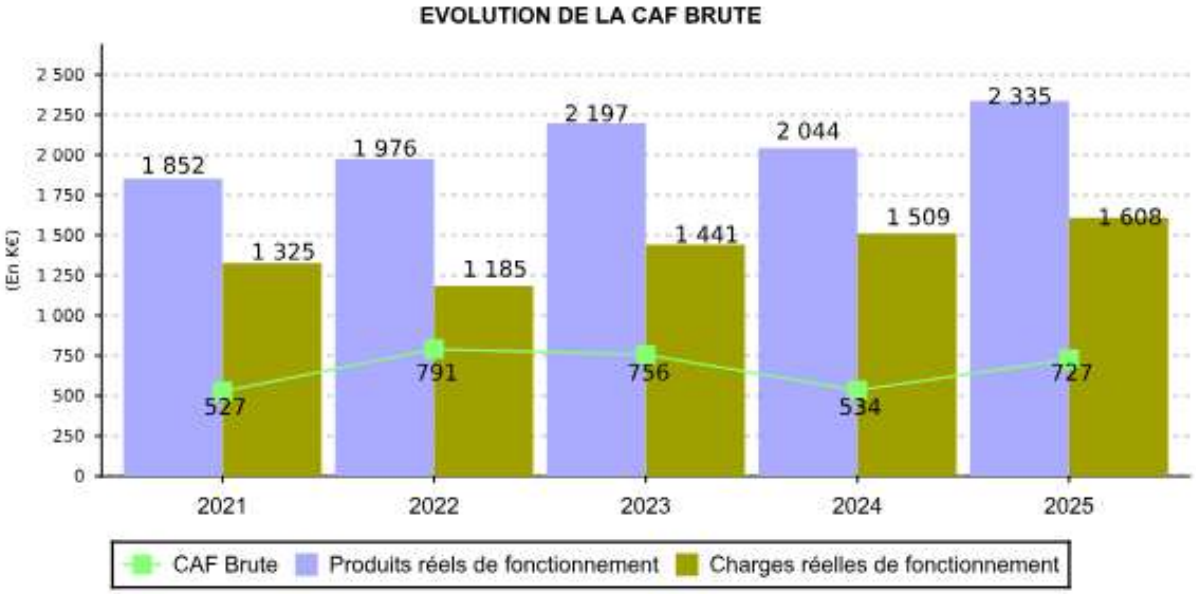

- ***Epargne nette***

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

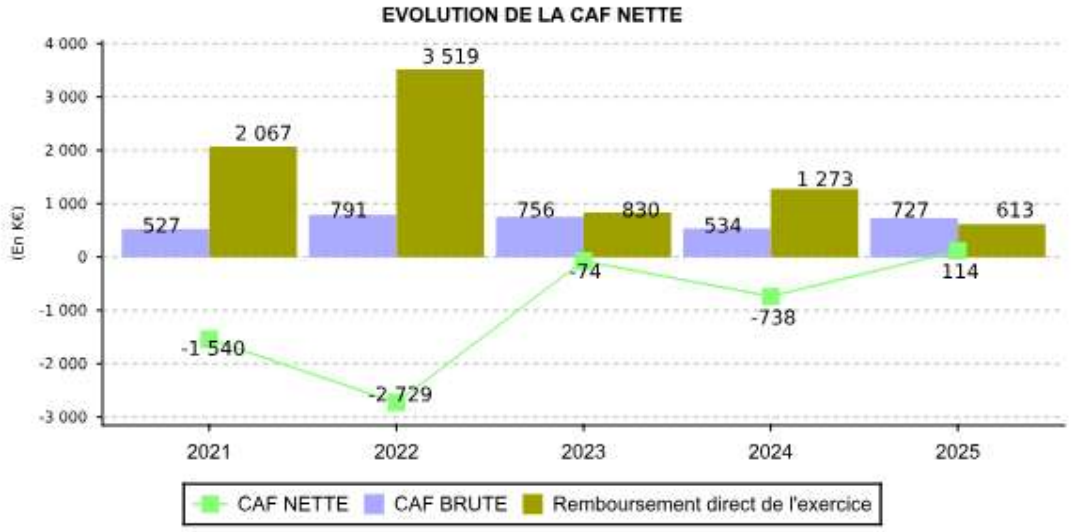

III. STRUCTURE DES EFFECTIFS AU 31/12/2025

- L'effectif de la collectivité fin 2025 est de :
  - 10 agents en activité,
  - 1 agent en disponibilité
  - 1 agent en détachement

	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Contractuels sur emploi non permanent (publics/privés)
En nombre	9	3	0
En ETP	9	3	0

- Répartition par filière et par statut :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé	Total	
			En nombre	En ETP
Administrative	3	0	3	3
Technique	6	3	9	9
Culturelle	0	0		
Sportive	0	0		
Médico-sociale	0	0		
Animation	0	0		
Police	0	0		
Total	**9**	**3**	**12**	**12**

- Répartition par catégorie hiérarchique :

Fonctionnaires et contractuels	En nombre	En ETP
Catégorie A	**3**	**3**
Catégorie B	**5**	**5**
Catégorie C	**4**	**4**

Les mouvements de personnel : Départ d'un agent contractuel qui a été remplacé par un agent contractuel déjà en poste

Le nombre d'heures travaillées par agent est de 35h par semaine soit 151,6 h par mois. Le choix est laissé aux agents de travailler 38h30 par semaine et d'avoir des jours RTT.

Le nombre de jours de congés annuels est de 25 jours, auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des jours au titre du fractionnement des congés.

- Le personnel titulaire en poste au 31/12/2026 :

Fonction	Grade	Temps de travail
Animateur de la CLE du SAGE	**Ingénieur Principal**	**Temps complet**
Maître de digues	**Technicien Principal 1e cl**	**Temps complet**
Technicien Rivières	**Technicien Principal 1e cl**	**Temps complet**
Technicien Rivières	**Adjoint Technique Territorial**	**Temps complet**
Technicien polyvalent	**Adjoint Technique Territorial**	**Temps complet**
Secrétaire - Comptable	**Rédacteur principal de 1e cl**	**Temps complet**
Secrétaire - Comptable	**Adjoint Administratif de 1e cl**	**Temps complet**

- Le personnel non titulaire en poste au 31/12/2025 :

Fonction	Grade	Temps de travail
Technicienne PAPI	**Ingénieur**	**Temps complet**
Technicienne CLE	**Technicien**	**Temps complet**
Technicien Rivières	**Technicien**	**Temps complet**

IV. BILAN DES ACTIVITES MILIEUX AQUATIQUES

4.1. Secteur amont de Mareuil : CT Eau Lay Amont

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activité technique détaillé disponible au siège du SMBL.

4.1.1. Rappel du programme d'actions prévu pour 2025

➢ <u>L'Accord de Territoire (AdT) Eau Lay amont</u>

Pour 2025, le programme d'actions de l'Accord de Territoire comportait principalement :

- L'effacement total d'un obstacle à l'écoulement (gué busé).
- 3,985 km de travaux de restauration du lit, dont 743 ml de remise dans le talweg, ainsi que les travaux d'accompagnement associés, traitement de la ripisylve et clôtures, mais aussi les équipements à aménager sur ces secteurs (19 abreuvements et 11 franchissements).
- 3,3 km de travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embâcles sur le Marillet.
- La gestion des plantes exotiques envahissantes.
- La réalisation d'inventaires écologiques faune/flore (avant et après travaux)

En complément, il était également prévu de terminer les actions de 2024 (qui furent stoppées par les intempéries dans la majorité des cas) :

- La restauration morphologique sur la Maine et ses affluents.
- La vidange du plan d'eau de la Gachère par échancrure au niveau de la digue (en prévision de son effacement).
- L'étude sur le Pays de la Chataigneraie.

D'autres actions étaient également prévues (entretien de la passe à poissons de Mareuil-sur-Lay-Dissais, sollicitation pour enlèvement d'embâcles, etc.).

Le tableau ci-dessous présente quantitativement les travaux pour 2025 dans le cadre de l'AdT Eau :

	Programme prévisionnel 2025		
	Unité	Quantité prévue	Montant TTC prévu
SMBL - AT LAY AMONT ET AFFLUENTS			
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement (+ radiers)	unité	1	15 000,00 €
Restauration morphologique du lit	ml	3985	227 200,00 €
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arche/passerelle)	site	11	46 836,00 €
Aménagement de systèmes d'abreuvement	site	19	29 280,00 €
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	ml	3300	23 000,00 €
Arrachage des plantes exotiques envahissantes	j/an	17	10 000,00 €
Inventaires Faune/Flore (avant et après travaux)	unité	1	9 000,00 €
TOTAL DES ACTIONS 2025			360 316,00

- Gestion des plantes exotiques envahissantes

La Jussie est observée pour la première fois en 2002 sur la Smagne, puis en 2004 sur le Lay amont. Des interventions ont été menées dès 2003, permettant de stabiliser la propagation de la plante sur les secteurs traités (soit environ 24 km). Elle a ensuite été identifiée en 2010 sur le ruisseau des Rochettes, un affluent du Petit Lay et des opérations ponctuelles d'arrachage ont alors été menées. Le SMBL assure la lutte contre la Jussie sur ces secteurs depuis 2015. Ces actions, menées dans le CTMA, sont poursuivies dans le CT Eau 22-24 puis dans l'AdT 2025-2027. En 2022, des herbiers de Jussie ont été identifiés sur le Petit Lay et de myriophylle du Brésil sur la Mozée. Des opérations d'arrachage sont également menées sur ces tronçons depuis l'identification des foyers.

En parallèle des opérations d'arrachage, plusieurs tronçons de cours d'eau ont fait l'objet d'une prospection (Mozée et Lay notamment) afin de s'assurer que les linéaires colonisés ne s'étaient pas étendus.

Enfin, la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes a été validée en janvier 2024. Elle repose sur un équilibre entre le maintien d'opérations réalisées depuis plusieurs années lorsqu'elles sont efficaces, la mise en place d'actions expérimentales (sur les secteurs où l'arrachage manuel montre ses limites) et la réalisation d'une prospection régulière (afin d'identifier le plus tôt possible d'éventuels nouveaux secteurs colonisés). Des actions complémentaires y sont également intégrées (communication, thématique plans d'eau, etc.).

Le 28 novembre 2025, le « Groupe Technique amont » a été réuni. Ce groupe de travail local regroupe des acteurs du territoire concernés par les problématiques posées par les plantes envahissantes. La réunion a permis d'évoquer la gestion menée actuellement et les perspectives d'évolution sur les secteurs où elle n'est pas efficace.

Accords réglementaires : Arrêté de dossier DIG/loi sur l'eau n°22-DDTM85-290 du 26/04/2022.

Date de réalisation : de juin à septembre 2025.

Réalisation : En régie.

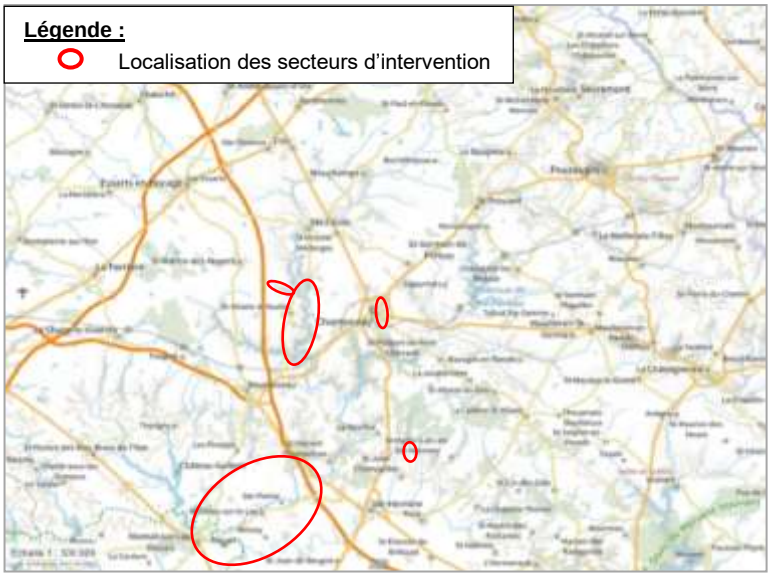

La prospection des cours d'eau

Les secteurs prospectés en 2025 sont listés ci-dessous, soit un total de 39 km de cours d'eau. Les espèces ciblées étaient la Jussie, le myriophylle du Brésil et la balsamine de l'Himalaya :

- ✓ La Smagne de la chaussée des Rochettes à Thibault.
- ✓ Le Petit Lay du Gué à Pion.
- ✓ La Mozée, d'Hyper U au Vieux Château.
- ✓ Le Marillet en aval du barrage.
- ✓ Le Burbure du Chevet à la confluence avec le Grand Lay, puis le Grand Lay de la confluence avec le Burbure jusqu'à la retenue de Rochereau.
- ✓ Dix plans d'eau sur cours présents sur les affluents du ruisseau des Rochettes et du Petit Lay entre les Gruzardières et l'Angle Luçon.
- ✓ Dix-sept plans d'eau sur cours ou à proximité de cours d'eau sur les affluents du Grand Lay à Saint-Pierre-du-Chemin et Menomblet.

Seules quelques boutures de Jussie ont été retrouvées sur la Smagne et une seule sur le Petit Lay. La problématique majeure concerne la balsamine de l'Himalaya qui a colonisé l'ensemble du linéaire prospecté (16 km). Elle est néanmoins concurrencée par la ripisylve en place.

Sur le reste des secteurs prospectés, il n'a pas été retrouvé de plantes exotiques envahissantes

Les opérations d'arrachage manuel

Modalités d'intervention

Comme l'année passée, les opérations d'arrachage de plantes exotiques envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) ont été réalisées exclusivement en régie, d'abord avec le concours d'un stagiaire, puis avec une équipe composée de deux saisonniers, parfois accompagnés d'un technicien. Les produits issus de l'arrachage sont déposés sur des parcelles situées à proximité des zones d'arrachage, après accord préalable des riverains et en dehors de toute zone humide et de zone inondable.

Les résultats techniques des interventions :

La quantité totale de plantes envahissantes arrachée est estimée à environ 982 kg contre 1.6 T en 2024 sur environ 30 km de cours d'eau à raison de deux passages. Le détail de ces quantités et le nombre de passages est indiqué dans le tableau ci-dessous. Pour rappel, la méthode de suivi des quantités arrachées a été modifiée en 2024 afin d'essayer de réduire les marges d'erreur selon les changements d'opérateurs (ceux-ci n'ayant pas de pesons avec eux).

Cours d'eau	Modalité d'intervention	Quantités arrachées n (kg)	Quantités arrachées n-1 (kg)
Le Lay	2 à 3 passages selon les secteurs	378	340
La Smagne	2 passages	556	823
Le ruisseau des Rochettes	2 passages	17	17
Le Petit Lay	2 passages	10	200
La Mozée	2 passages	21	242
TOTAL		982	*1 622**

**Valeur corrigée par rapport à 2024 avec une multiplication de la surface des herbiers par 3,5 (et non par 2 comme indiqué dans le bilan 2024).*

Contrairement à 2024, 2025 semblait être une année favorable au développement des espèces visées, notamment au vu des conditions météorologiques du printemps et du début de l'été. Les résultats du travail mené depuis plusieurs années semblent donc commencer à apparaître. Ils doivent malgré tout être nuancés par la présence de zones ponctuelles à forte densité et complexes à gérer (frayère du moulin Bodin sur le Lay, amont de la chaussée des Rochettes sur la Smagne, etc.).

Le coût total de la régie pour l'amont est estimé à environ **4 885,21 € TTC.**

- Autres opérations de gestion

- Evaluation des travaux de restauration du milieu au niveau de l'abreuvoir de la Bergerie à N+1
- Evaluation des travaux de restauration de milieu du site du Bas Baudet à N+1

- Communication et sensibilisation

- Intervention auprès des agents du service espaces verts de Chantonnay
- Articles LinkedIn
- Participation aux « Jeudis de l'Eau »
- Réalisation d'un guide du riverain

- Inventaires écologiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travaux de l'AdT Lay amont, le SMBL doit réaliser des inventaires écologiques avant travaux pour identifier la présence d'espèces protégées ou patrimoniales et de leurs habitats potentiels. Il s'agit ensuite de les prendre en considération dans les modes opératoires et dans la définition des interventions.

- Suivi et évaluation des travaux de restauration morphologique

Le SMBL a mis au point la première version d'une méthodologie d'évaluation et de suivi dans le temps des travaux de restauration morphologique. Celle-ci s'appuie sur de la documentation, des retours d'expériences et a été adaptée de protocoles déjà établis (CARHYCE de l'OFB notamment).

Sur chaque site concerné, la même méthodologie est d'abord réalisée avant travaux puis est planifiée entre 9 et 12 mois après travaux afin d'avoir un regard à n+1 sur son évolution. Ces opérations peuvent être poursuivies à n+2 ou plus en fonction de l'ampleur du projet.

Sur les sites de travaux concernés, seule une fraction du cours d'eau est évaluée en répartissant plusieurs transects sur la longueur de la station. Sur chaque transect, 1 à 5 points de mesures (en

fonction du rang de Strahler) sont réalisés sur la largeur du cours d'eau. La répartition de ces points permet d'avoir des données ainsi qu'une compréhension précise des caractéristiques du cours d'eau.

- Étude sur des cours d'eau du Pays de la Châtaigneraie

Suite à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie, le Syndicat Mixte Bassin du Lay a débuté une étude diagnostique sur certains cours d'eau de ce territoire, dans le cadre du Contrat Territorial. Ces cours d'eau sont le Grand Lay (de sa source à la confluence avec la Maigre-Boire), le Loing (de sa source à la confluence avec l'Arkanson) et certains de leurs affluents. Le linéaire total à étudier est de 82 km de cours d'eau.

La dernière phase du marché (phase 4 : rédaction des dossiers réglementaires) a été réalisée début 2025 et l'étude s'est terminée après l'obtention de l'arrêté de DIG en juin 2025, suite à l'instruction du dossier par les services de l'Etat.

Ainsi, certains travaux identifiés par le bureau d'études ont été intégrés à l'Accord de Territoire Lay amont (2025 – 2027) et ont débuté dès 2025 (restauration morphologique aux Germinières).

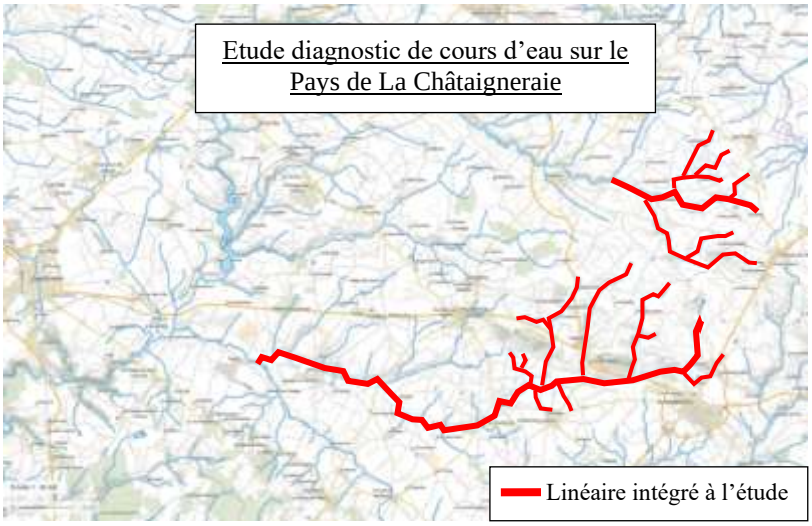

Le montant final de l'étude est de **46 176,00 € TTC.**

- Suivi et entretien des ouvrages hydrauliques

Le Syndicat assure le suivi de la passe à poissons et des ouvrages de la chaussée de Mareuil/Lay, en collaboration avec les services de la Commune : retrait d'embâcles dans la passe, suivi des niveaux à l'étiage, vérification des systèmes de manœuvre, ….

Une entreprise d'insertion locale réalise en parallèle une opération de débroussaillage au niveau de la passe à poissons. Deux passages ont été effectués (mi-avril et fin juin), pour un montant de 1 290,00 € TTC.

- Assistance/conseil auprès des riverains

Le Syndicat réalise des missions d'assistance et de conseil auprès des riverains et des collectivités. Pour l'année 2025, 25 sollicitations reçues ont donné suite à 18 déplacements sur site pour un premier diagnostic. C'est plus qu'en 2024 où 18 sollicitations de collectivités et riverains avaient fait l'objet de 18 déplacements.

- Gestion des embâcles

A la suite de sollicitations de riverains, de constats réalisés par les techniciens du SMBL et d'échanges avec les élus, il a été décidé d'intervenir sur certains arbres et embâcles gênants voire dangereux sur plusieurs cours d'eau du bassin amont du Lay (la Smagne à Sainte-Pexine et à Bessay, le Lay à Bessay, le Petit Lay à Chantonnay et la Doulaye aux Moutiers-sur-le-Lay).

Nota : Une fois abattu et mis en retrait, le bois est géré par les riverains (qui en sont les propriétaires).

Montant total des travaux réalisés : **12 594,00€ TTC.**

4.1.2. Localisation générale des actions réalisées en 2025

La carte ci-dessous permet de localiser les différentes actions menées en 2025 en matière de gestion des milieux aquatiques sur l'amont du bassin versant du Lay :

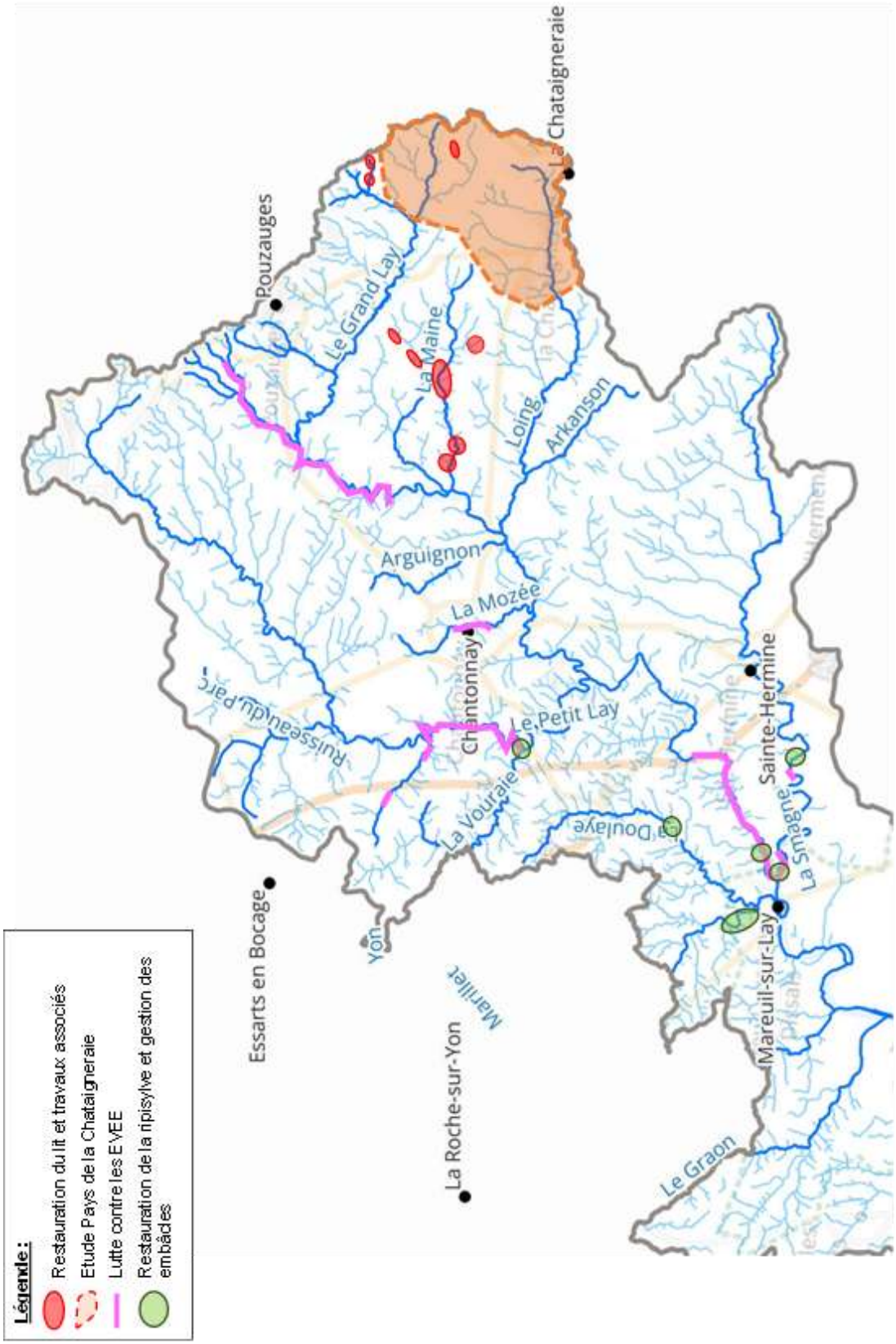

4.1.3. Détail des dépenses

Le bilan technique et financier de l'année 2025 est le suivant :

	Bilan technique				Bilan financier			
	Unité	Quantité prévue	Quantité réalisée	Taux de réalisation	Montant TTC prévu	Total TTC réalisé en 2025 (reste CT Eau 2024 + AT 2025)	Montant TTC réalisé (crédits AT 2025)	Taux de réalisation
SMBL - AT LAY AMONT ET AFFLUENTS								
Restauration morphologique du lit	ml	3985	3575	90%	227 200,00 €	162 422,33 €	109 771,40 €	48%
Effacement total d'un obstacle à l'écoulement	unité	1	1	100%	15 000,00 €	7 793,28 €	7 793,28 €	52%
Radiers successifs (continuité sur petits ouvrages)	site	0	0					
Remplacement d'ouvrages de franchissement existants (demi-arches/passerelles)	unité	11	12	109%	46 836,00 €	32 658,00 €	20 118,00 €	43%
Aménagement de systèmes d'abreuvement	unité	19	29	153%	29 280,00 €	36 684,00 €	23 292,00 €	80%
Restauration de la ripisylve et gestion des embâcles	ml	3300	2200	67%	23 000,00 €	41 193,13 €	23 000,00 €	100%
Arrachage des plantes exotiques envahissantes	j/an	17	Action en régie	100%	10 000,00 €	4 885,21 €	4 885,21 €	49%
Inventaires Faune/Flore	unité	1	1	100%	9 000,00 €	7 150,00 €	7 150,00 €	79%
Indicateurs de suivi (IBG - IPR)	unité	0	0					
Communication	forfait	0	0					
Outils SYSMA	forfait annuel	0	0					
TOTAL DES ACTIONS 2025					**360 316,00 €**	**292 785,95 €**	**196 009,89 €**	**54%**

Bilan technique

L'année 2025 a été relativement bonne avec l'obtention de dérogations ayant permis la réalisation de travaux dès le début du mois de juillet. De plus, les conditions météorologiques favorables ont entraîné une prolongation de la campagne jusqu'à fin octobre. Lors de cette longue période de travaux, ont donc été réalisées :

Des reprises sur les travaux 2023 (zones ponctuellement déstructurées suite aux fortes pluies arrivées juste après la campagne de travaux).

La fin des travaux débutés en 2024 et stoppés à cause des conditions météorologiques.

La campagne de travaux 2025.

D'un point de vue quantitatif global, 2025 correspond à une bonne campagne de travaux. Au total, ces derniers auront eu lieu sur une quinzaine de sites du bassin amont, concernant 14 exploitants agricoles (hors gestion des plantes envahissantes). Un seul agriculteur s'est montré opposé aux travaux (représentant 410 ml de recharge en granulats).

D'un point de vue qualitatif, pour les travaux de restauration morphologique, une quantité plus importante de travaux structurants ont été menés (effacement de plan d'eau, remise dans le talweg et reprofilage de lit), avec un total d'environ 1 350 ml.

Parmi les points positifs, on note également les bons résultats obtenus en matière de gestion des plantes exotiques envahissantes pour la seconde année consécutive, que ce soit sur les quantités arrachées ou le fonctionnement de la régie (deuxième année de fonctionnement). Seules les actions expérimentales de 2024 n'ont pas eu les résultats escomptés.

Bilan financier

On constate une enveloppe consommée de 54% si l'on compare à ce qui était inscrit dans le programme de travaux et de 72% si l'on compare aux montants demandés dans les dossiers de

subventions. Plusieurs facteurs expliquent cette consommation inférieure aux crédits prévus. Ils diffèrent selon les types de travaux.

Pour les travaux de restauration morphologique il y a environ 118 000 € d'écart entre le montant inscrit et le montant réalisé. Les raisons sont les suivantes :

Des estimatifs trop importants du SMBL sur la Maine qui prenaient en compte des travaux de restauration morphologique sur l'ensemble du linéaire multipliés par un coût unitaire. Or, lors de la phase terrain, il s'est avéré qu'une partie du cours d'eau était naturelle et n'avait donc besoin que de travaux de mise en défens (environ 63 000 € sur 3 300 ml). De plus, il faut soustraire les 410 ml de travaux prévus qui n'ont pas été réalisés suite au refus du riverain.

Une surestimation du bureau d'études concernant les montants des travaux sur le Pays de La Châtaigneraie (environ 45 000 € pour le site des Germinières sur 550 ml), également concernés par des tronçons de non réalisation (aspects naturels du ruisseau et résultats inventaires écologiques).

La bascule de certains montants de travaux sur les demandes de subventions 2024 pour essayer de se rapprocher du montant demandé (environ 10 000 €).

Pour les travaux de mise en défens, certains aménagements ont également été basculés sur les demandes de 2024. De plus une partie des franchissements prévue n'a pas été réalisée car après rencontre des agriculteurs concernés (qui a eu lieu a posteriori des estimatifs), ceux-ci n'étaient pas nécessaires.

Concernant les crédits non utilisés, s'ils sont importants, notamment pour la ligne « restauration morphologique », il est possible qu'en 2026 ou 2027 certains travaux aient été sous-évalués et nécessitent donc de mobiliser ces crédits. En effet, il convient de rappeler que les estimatifs ont été réalisés rapidement lors de la transition entre la fin de la campagne de travaux de 2024 et la préparation de celle de 2025 (passage du CT à l'AdT). De fait, des erreurs en sens inverse sont également possibles.

4.2. Secteur aval de Mareuil : CT Eau Lay aval

Ces activités font l'objet d'un rapport d'activités techniques détaillé disponible au siège du SMBL.

4.2.1. Rappels préalables

Signature d'un nouveau contrat CT'Eau

Le Contrat Territorial Eau est un outil technique et financier qui associe les maîtres d'ouvrages locaux, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, La Région des Pays de la Loire, le Département de la Vendée et l'Etablissement Public du Marais poitevin. Il s'agit d'un engagement sur un programme coordonné de travaux sur 2*3 ans en faveur de la restauration et la préservation des cours d'eau et des marais. Il remplace les CTMA.

La signature officielle du CT'Eau s'est déroulée le 26 avril 2024 en présence des partenaires financiers mais également des différents maîtres d'ouvrages porteurs des actions.

Les principales actions inscrites dans le plan d'actions sont les suivantes :

- entretien et restauration de la végétation rivulaire
- curage des canaux en marais
- lutte contre les espèces envahissantes
- réfection d'ouvrages hydrauliques en marais
- restauration de la continuité écologique
- pose de clôtures et réalisation d'abreuvoirs
- adoucissement et protection de berges.

Le territoire

Le territoire du SAGE du Lay, d'une superficie de 2 190 km², comprend un axe principal, le Lay, et plusieurs affluents : le Graon, l'Yon, le Marillet, la Vouraie, la Smagne. Le territoire du CT'Eau Lay aval, d'une superficie de 547 km², est entièrement intégré au Bassin Versant du Lay et à son SAGE correspondant.

La partie aval est située sur la grande zone humide du Marais Poitevin identifiée comme site Natura 2000. Cela représente au total 273 km² soit 50% du périmètre du CT'Eau Lay aval. On y distingue du marais mouillé, du marais intermédiaire et du marais desséché. La partie amont est bocagère.

Ce territoire est identique à celui du précédent contrat (hormis les masses d'eau du Graon amont et du Fossé Châlon qui sont dorénavant rattachées au CT Eau du Lay amont), avec :

Le cours du Lay
Le cours aval de l'Yon
La Marzelle et le Graon en aval du barrage
Le Troussepoil
Et l'ensemble des marais associés dans l'emprise de la zone humide du marais poitevin.

L'ensemble du programme d'action, défini au cours de l'année 2024 avec les différents partenaires, a fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques. L'arrêté préfectoral de référence est le n°24-DDTM85-70, signé le 13 février 2024, il déclare d'intérêt général et accepte les travaux concernant le contrat territorial eau Lay aval 2024-2029.

Actions inscrites dans le CT'Eau

- Réalisation d'abreuvoirs
- Installation de clôtures
- Travaux sur ripisylve
- Restauration de bras morts
- Adoucissement de berges
- Curages de voies d'eau en marais
- Ouvrages et continuité écologique
- Protection de berges par génie végétal
- Restauration des ouvrages hydrauliques

4.2.2. Bilan des actions 2025 du CT Eau Lay aval

Bilan technique année 2025 :

Bilan technique

Travaux	Prévi	Marché	Réalisé
baccage des estuaires	7	7	3
communication	1	0	0
gestion plante envahissante aquatique	1	1	1
pêche de sauvegarde	1	1	0
pose de clôture (marais)	1000	820	820
technicien de rivière : fonctionnement	1	1	1
technicien de rivière : poste	1	1	1
abattage de peupliers d'alignement	108	0	0
adoucissement avec plantations d'hélophytes	2402	400	0
curage	2970	2970	2970
débroussaillage	620	0	0
lit mineur : reméandrage	226	900	900
pose de clôture (marais)	2940	0	0
pose de clôture (cours d'eau)	1669	0	0
aménagement descente aménagée	28	46	46
création ouvrage de franchissement animaux	1	6	6
création ouvrage de franchissement mixte	1		
extraction encombre léger	6	6	6
extraction encombre lourd	2	2	2
extraction encombre moyen	5	5	5
retrait manuel arbre en travers	1	1	1
retrait mécanique arbre en travers	3	3	3
suppression de clôture en travers	6	6	6
lit mineur : étude morpho	1	0	0
ouvrage : continuité écologique	4	1	0

Bilan financier année 2025 :

Bilan financier € HT

Travaux	Prévi	Marché	Réalisé
baccage des estuaires	25 000,00	24 510,00	11 190,00
communication	10 000,00	0,00	0,00
gestion plante envahissante aquatique	40 000,00	40 475,00	31 474,51
pêche de sauvegarde	3 000,00	0,00	0,00
pose de clôture (marais)	6 000,00	3 813,00	3 813,00
technicien de rivière : fonctionnement	10 000,00	12 000,00	9 930,98
technicien de rivière : poste	70 000,00	99 165,00	74 891,18
abattage de peupliers d'alignement	5 060,00	0,00	0,00
adoucissement avec plantations d'hélophytes	24 024,00	22 653,10	0,00
curage	26 136,00	17 596,00	17 596,00
débroussaillage	1 240,00	0,00	0,00
lit mineur : reméandrage	23 000,00	72 776,00	58 575,00
pose de clôture (marais)	17 640,00	0,00	0,00
pose de clôture (cours d'eau)	10 014,00	0,00	0,00
aménagement descente aménagée	39 600,00	45 512,85	45 512,85
création ouvrage de franchissement animaux	1 500,00	22 752,50	22 752,50
création ouvrage de franchissement mixte	5 000,00		
extraction encombre léger	240,00	11 995,96	11 995,96
extraction encombre lourd	400,00		
extraction encombre moyen	600,00		
retrait manuel arbre en travers	80,00		
retrait mécanique arbre en travers	400,00		
suppression de clôture en travers	480,00		
lit mineur : étude morpho	5 000,00	0,00	0,00
ouvrage : continuité écologique	44 000,00	30 827,50	0,00
	368 414,00 €	404 076,91 €	287 731,98 €

4.2.3. Bilan des aides année 2025

Des tableaux détaillés des actions réalisées et des subventions perçues par les maitres d'ouvrages accompagnés par le SMBL, sont détaillés dans le rapport d'activités techniques disponible sur demande au secrétariat.

L'année 2025 se caractérise par :

Le démarrage des travaux de restauration du barrage de Moricq.

Les premiers travaux de restauration morphologique des cours d'eau.

Une montée en puissance des travaux d'adoucissement des berges.

Le maintien de la dynamique des travaux de curage.

La faible sollicitation pour la pose de clôture.

La faible réalisation de travaux sur ouvrages pour la continuité écologique.

V. BILAN DES ACTIVITES INONDATION ET SUBMERSION

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions du PAPI et hors PAPI. Il est disponible au siège du SMBL.

5.1. Liste des actions menées ou en cours de réalisation en 2025

- **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay Aval**

Actions achevées fin 2025

Numéro de l'action	Titre de l'action	Objectifs atteints Oui / Non
Action 1.3	Pose de repères de crues	Oui
Action 1.4	Poursuivre la réalisation des DICRIM	Oui
Action 2.2	Mise en place d'un système de vigilance et d'alerte sur le bassin de l'Yon	En partie
Action 2.3	Mise en place d'un marégraphe dans l'estuaire du Lay	Oui
Action 3.1	Réalisation et mise à jour des PCS	Oui
Action 3.4	Appui technique pour la réalisation des PPMS, PCA et PFMS	Oui
Action 3.5	Gestion des ouvrages de vidange	Oui
Action 4.1	PPRL du Bassin du Lay	-
Action 4.2	PPRi du Lay Aval	-
Action 4.4	Simulation complémentaire au PPRL Bassin du Lay	Oui
Action 5.4	Déconstruction de la maison ASVL à la Pointe de L'Aiguillon	Oui
Action 5.5	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un système de ressuyage sur la commune de La Faute-sur-Mer	Oui
Action 6.1	Aménagement du déversoir de Lairoux	Non

Action 7.1	Assistance juridique et technique pour l'évolution du Syndicat Mixte et définition d'une gouvernance	Oui
Action 7.3 Bis	Restauration du barrage du Braud	Oui
Action 7.4	Pérennisation de l'ancienne voie ferrée d'Angles	Oui
Action L.7.7	Restauration du muret et du merlon entre le Pont et la Pergola sur la commune de L'Aiguillon sur Mer	Oui
Action 7.6	Restauration de la digue Est sur la commune de La Faute-sur-Mer	Oui pour les secteurs B, C, D et F achevés Digue des Amourette repoussée à un autre PAPI
Action 7.9	Restauration de la digue du Génie sur la commune de L'Aiguillon-sur-Mer	Oui
Action 7.10	Etude géotechnique complémentaire des digues des polders de Triaize et Saint Michel en l'Herm	Oui
Action 7.15	Etude hydraulique complémentaire à l'échelle de la baie de l'Aiguillon et de l'estuaire de la Sèvre Niortaise	Oui

PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité
PCA : Plan de Conduite d'Activité
PFMS : Plan Familial de Mise en sécurité

Action en cours fin 2025

Numéro de l'action	Titre de l'action	Commentaire
Action 1.1	Création d'un observatoire du littoral	Observatoire créé A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 1.2	Création d'un observatoire du risque et de la vulnérabilité	Observatoire créé A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 1.5	Information du public sur les risques	Action du PNR achevée Action du SMBL a menée sur la durée du PAPI
Action 2.1	Extension de la vigilance Crues sur le Lay aval	Modification du SPC
Action 3.2	Réalisation d'exercices d'alerte	A mener sur l'ensemble de la durée du PAPI
Action 3.3	Mise en place d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)	Modification de la réglementation = changement de maître d'ouvrage

Action 4.3	Mise à jour des documents d'urbanisme après l'approbation des PPR	-
Action L.5.1	Diagnostics et opération de réduction de la vulnérabilité du bâti	Une 1ère prestation achevée (2018-2023) Nouvelle prestation en cours.
Action L.5.2	Evaluation de la vulnérabilité du bâti agricole	Débutée septembre 2019
Action L.5.3	Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti	-
Action 7.5	Restauration et création d'ouvrage de protection dans le secteur de la Belle Henriette sur les communes de La Faute-sur-Mer et La Tranche sur Mer	Action achevée pour La Faute sur Mer Travaux en cours pour les travaux côté La Tranche sur Mer
Action 7.14	Gestion de l'érosion côtière	-
Action L.7.1	Restauration des digues du polder I, du polder II et des Wagons	Etudes de maîtrise d'œuvre débutée en octobre 2019
Action L.7.2	Restauration et protection contre les surverses des ouvrages du bassin du Lay	Débutée en octobre 2019 Travaux de l'ouvrage des Wagons achevés.

ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS PAPI SUR LES DIGUES ET LES OUVRAGES HYDRAULIQUES EN DECEMBRE 2025
Etat d'avancement
Ouvrages
Travaux (PAPI) achevés
Etudes (PAPI) en cours
Digues
A faire
Etudes
Etudes (hors PAPI)
Pas d'actions
Travaux
Travaux (hors PAPI)
Achevé (PAPI)
Achevé (hors PAPI)
Limites communales
0 1,5 3 km
Réalisation : Novembre 2025
Sources : Openstreetmap, BD Carto, SMBL

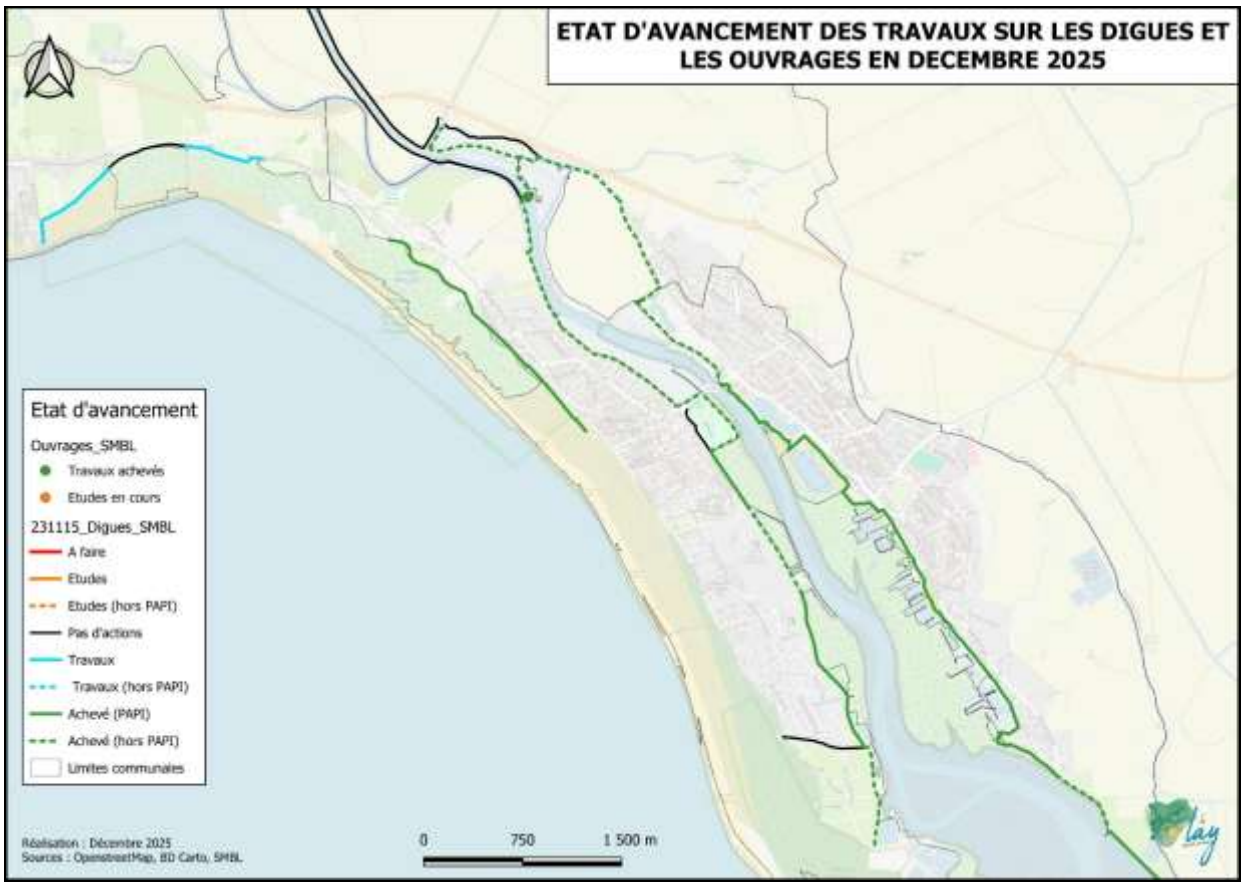

- **Programme d'Etudes Préalables (PEP) pour un second PAPI du Lay Aval**

Fin 2021, le SMBL a engagé les démarches pour la mise en place d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) pour la mise en place d'un second PAPI.

Octobre 2021 : 1ère déclaration d'intention

Mars 2022 : Réunion de préparation du PEP (Etat, Région, Département)

Octobre 2022 : 2nde déclaration d'intention

Mai 2023 : réunion de cadrage

Le PEP a été validé et signé par le Préfet en décembre 2023.

Le périmètre du PEP couvre la totalité du périmètre du SMBL.

Le programme compte 12 actions pour un coût global de 2.9 M€ HT.

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Total (Montant global)
P.0.1	Animation du programme	SMBL	280 000,00 €
	Total		280 000,00 €
P.1.1	Etude pour la mise en place d'un PAPI 2	SMBL	320 000,00 €
P.1.2	Amélioration de la connaissance fluviale de l'amont du bassin versant	SMBL	160 000,00 €
P.1.3	Recherche et pose de repères de crues	SMBL	30 000,00 €
P.1.4	Réalisation et mise à jour des DICRIM	Collectivités concernées	276 000,00 €
	Total		786 000,00 €
P.4.1	Stratégie "Aménagement du territoire" sur le territoire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral	CC Sud Vendée Littoral	200 000,00 €
	Total		200 000,00 €
P.5.1	Travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti	Propriétaires d'habitations en zones réglementées	990 000,00 €
	Total		990 000,00 €
P.7.1	Définition d'une stratégie de protection dans le secteur du Parc à La Faute sur Mer	SMBL	120 000,00 €
P.7.2	Stratégie d'aménagement des digues du Lay	SMBL	370 000,00 €
P.7.3	Définition d'une stratégie de protection du secteur de la Pointe de l'Aiguillon	SMBL	180 000,00 €
P.7.4	Protection de la zone du Havre à La Faute sur Mer	SMBL	0,00 €
P.7.5	Maîtrise d'œuvre pour la restauration du barrage de Moricq	SMBL	0,00 €
	Total		670 000,00 €

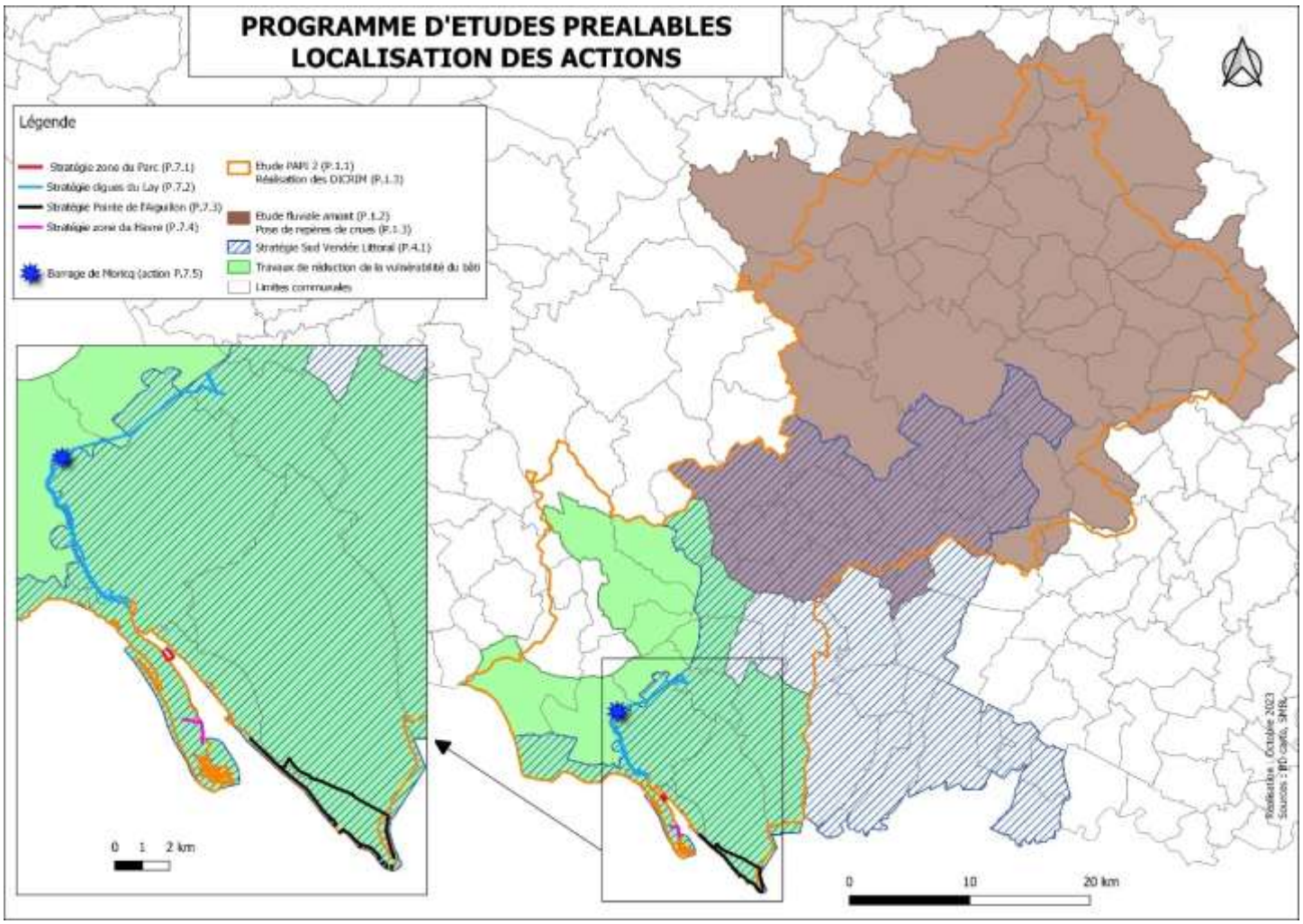

➢ **Lien avec les acteurs du territoire**

- Coordination et assistance technique auprès des maîtres d'ouvrage
- Exercice gestion de crise – Cadres d'astreintes DDTM de Vendée
- Intervention auprès du Conseil des Sages de La Tranche sur Mer

➢ **Gestion du Trait de côte**

- Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) sur la commune de Longeville sur Mer
- Stratégie Locale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SLGITC) sur les communes de La Tranche sur Mer et de L'Aiguillon-la-Presqu'île (Communauté de communes Sud Vendée Littoral)

➢ **Actions hors PAPI**

- Contrat d'exploitation des ouvrages de Mortevieille, Moricq, Braud, Chenolette, Wagons, Raque (contrôles réglementaires, maintenance préventive et curative, gestion de la supervision et des astreintes d'exploitation)
- Marché à bons de commande pour travaux d'urgence

- **Gestion des systèmes d'endiguement**

En 2019, le Syndicat Mixte a retenu le Bureau d'études CASAGEC pour mener son étude de définition du système d'endiguement.

Cette étude a permis la définition de 2 systèmes d'endiguement :

- Système d'endiguement du bassin du Lay : de classe B, il intègre l'ensemble des digues et des ouvrages hydrauliques maritimes et fluviaux situés sur les communes de La Tranche sur Mer, La Faute sur Mer, l'Aiguillon sur Mer, Saint Michel en l'Herm, Triaize, Luçon, Saint Denis du Payré, Grues, Angles et Saint Benoist sur Mer
Lors de l'instruction, la population a été réévaluée à 31 000 habitants. Le système d'endiguement a donc été déclaré en classe A.

- Système d'endiguement de Noailles : de classe C, il intègre les 3 tronçons de digue qui protègent le village de Noailles sur la commune de Champ Saint Père.

- **Maîtrise foncière des systèmes d'endiguement**

Afin de pouvoir s'assurer de la maîtrise foncière de ces systèmes d'endiguement, le SMBL a engagé des négociations avec les propriétaires des parcelles supportant les ouvrages. Depuis 2021, plusieurs rencontres avec les propriétaires et les exploitants ont été réalisées avec notamment des rendez-vous sur site.

Le SMBL a effectué des propositions d'acquisition des surfaces nécessaires pour la maîtrise foncière des digues mais aussi pour la réalisation des travaux. Ces propositions ont été acceptées par plusieurs propriétaires.

Des propositions d'indemnisations des exploitants impactés ont été réalisées simultanément aux propositions d'acquisitions foncières.

- **Information / formation des personnes mobilisables en cas d'alerte**

- Formation en interne
- Réunion d'organisation en cas d'alertes Crues et VVS

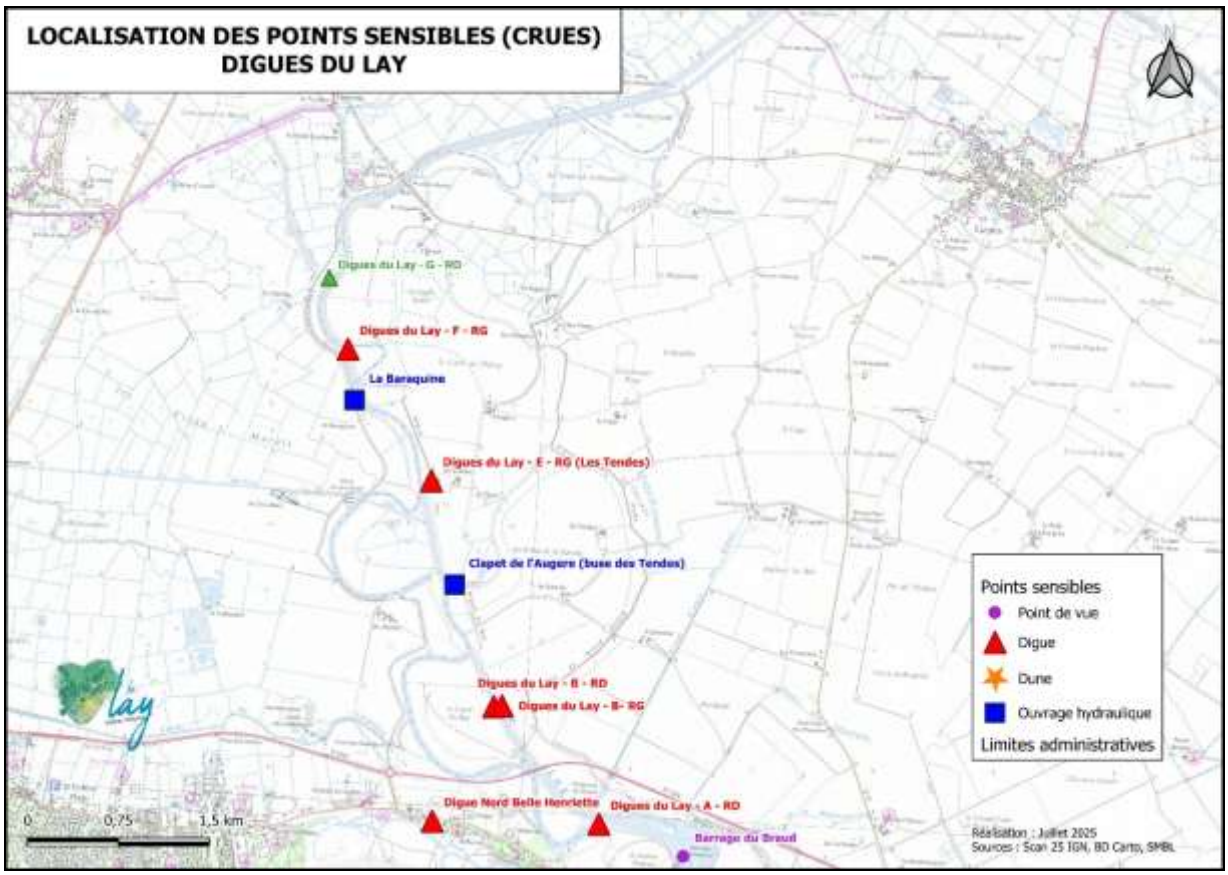

- **Mise en œuvre des obligations réglementaires**

  - Intégration sur le site INERIS réseaux et canalisations
  - Document décrivant l'organisation pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance des ouvrages en toutes circonstances
  - Les registres de surveillance
  - Visites de surveillance
  - Visites post évènement
  - Visites Techniques Approfondies (VTA)
  - Rapport de surveillance

- **Travaux d'entretien**

  - Entretien régulier de la végétation herbacée
  - Travaux de pieutage
  - Evacuation d'embâcles
  - Entretien de la végétation

- **Gestion des fouisseurs**

- **Signalisation/barrières/clôtures**

- **Suivi, aménagement et entretien d'ouvrage**

5.2. Bilan financier 2025

Section de FONCTIONNEMENT

	Chapitre	Désignation	PI fluviale	PI submersion marine
DEPENSES	011	Charges à caractère général	145 787,21	215 147,70
	dont	contrat de prestation de service avec des entreprises	50 847,87	90 266,37
	dont	Entretien de voies et réseaux	26 423,28	34 313,12
	dont	Etudes et recherches	15 384,00	42 240,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	74 505,02	140 998,12
	65	Autres charges de gestion courante	7 820,85	9 614,32
	66	Charges financières	41 379,27	107 032,17
	67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	269 492,35	472 792,31
RECETTES	013	Atténuation de charges	88,12	146,88
	74	Dotations, subventions et participations	380 733,43	930 397,52
	75	Autres produits de gestion courante	0,30	42 863,28
	76	Produits financiers	0,00	*891,54*
		TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	*380 821,85*	*974 299,22*

Section d'INVESTISSEMENT

	Chapitre	Désignation	PI fluviale	PI submersion marine
DEPENSES	16	Emprunts et dettes assimilés	6 951,27	530 288,39
	20	Immobilisations incorporelles	221 065,64	291 511,59
	204	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00
	21	Immobilisations corporelles	55 511,61	6 809,24
	23	Immobilisations en cours	2 980 530,43	1 741 594,00
		TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	*3 264 058,95*	*2 570 203,22*
RECETTES	10	Dotations, fonds divers et réserves	39 506,42	1 434 555,29
	13	Subventions d'investissement reçues	774 000,00	2 680 244,29
	16	Emprunts et dettes assimilés	3 300 000,00	0,00
	23	Immo en cours	1,69	1,97
		TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	*4 113 508,11*	*4 114 801,55*

VI. BILAN DES ACTIVITES de la CLE du SAGE du LAY

Ce bilan fait l'objet d'un rapport d'activités spécifiques qui développe les actions de la CLE du SAGE du LAY. Il est disponible au siège du SMBL.

6.1. Rappels du territoire du SAGE

Le périmètre du SAGE est différent du périmètre du SMBL car il correspond exactement à celui du bassin versant hydrographique du LAY.

Le périmètre et la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ont été respectivement définis par arrêtés préfectoraux le 29 avril 1997 et le 09 décembre 1997. La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du SAGE a été confiée au Syndicat Mixte du Marais Poitevin, Bassin Versant du Lay en 1998.

La surface du SAGE occupe 2 190 km². Le SAGE du Lay est intégralement compris dans le département de la Vendée.

En 2016, ce périmètre de SAGE qui comportait des erreurs de tracé manifestes a été revu. Après une consultation et différentes corrections, le périmètre du SAGE du LAY fait l'objet d'un nouvel arrêté préfectoral du 2 février 2017 (délimitation en vert).

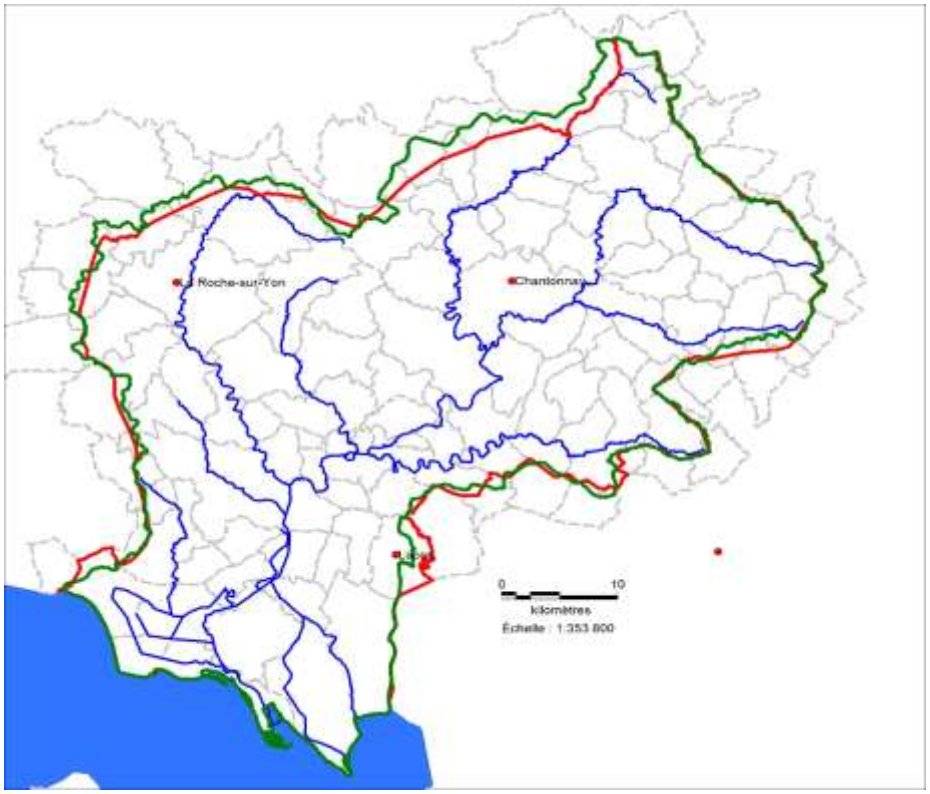

périmètre du SAGE du Lay – version de 2016 en vert, version de 1997 en rouge

6.2. Enjeux identifiés dans le SAGE

L'élaboration du SAGE du Lay a mis en évidence les 9 enjeux suivants inscrits dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :

1. La qualité des eaux de surface
2. La prévention des risques liés aux inondations
3. La production d'eau potable
4. Le partage des ressources en eau de surface en période d'étiage
5. La gestion soutenable des nappes
6. La qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique
7. Le bon état écologique et potentiel piscicole des cours d'eau
8. Les zones humides du bassin
9. La gestion hydraulique permettant les usages et un fonctionnement soutenable du marais.

Ces 9 enjeux font l'objet d'objectifs et de dispositions dans le PAGD et de règles dans le règlement du SAGE.

6.3. Constitution de la CLE du SAGE du LAY en 2025

La CLE compte une cinquantaine de membres.

En 2023, ses membres arrivant au terme de leurs 6 années de mandats, la CLE a été entièrement recomposée par arrêté préfectoral du 9 juin 2023.

En 2024, l'arrêté du 2 juillet 2024 porte modification de cette composition suite à des élections à la CC du Pays de St Fulgent les Essarts.

En 2025, un arrêté préfectoral modificatif fait entrer le syndicat VERDIR dans le collège des usagers pour représenter les pépiniéristes.

6.4. Budget 2025 pour la CLE du SAGE du Lay

En fonctionnement, les charges prévues couvrent les frais liés aux postes d'animation, les frais de déplacements, les communications, les fournitures administratives, les amortissements.

Pour 2025 le Compte Financier Unique à la CLE fait ressortir :

Investissement 001	
Dépenses totales 2025	48 399,52
Recettes totales 2025	63 021,15
Solde d'exécution 2025	**14 621,63**
Excédent/déficit reporté	31 078,39
Solde cumulé à la fin de l'exercice 2025	**45 700,02**
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Restes à réaliser (dépenses)	1 000,00
Besoin de financement	**44 700,02**
Besoin de financement total en 2026	**Pas de besoin**

Fonctionnement 002	
Dépenses totales 2025	239 218,69
Recettes totales 2025	140 761,95
Solde d'exécution 2025	**-98 456,74**
Excédent/déficit reporté	34 130,33
Solde cumulé à la fin de l'exercice 2025	**-64 326,41**

En 2025, le déficit de fonctionnement s'explique par le paiement de l'étude HMUC, inscrite au fonctionnement mais sans la réception des subventions liées.
Participation des 11 EPCI du bassin versant : 16 000 € établie selon les critères surfaces communales, potentiel fiscal et population à 33% chacun.

Pour cette participation, 3 EPCI non membres du SMBL mais présentes sur le bassin versant, financent le budget SAGE au travers d'une convention annuelle.

6.5. Réunion de la CLE du SAGE du Lay en 2025

En 2025, la CLE s'est réunie 4 fois (1 fois en 2024).

	CLE du 16/01			CLE du 17/04		
	1er collège	2ème collège	3ème collège	1er collège	2ème collège	3ème collège
Nombre de membres désignés	30	16	11	30	16	11
Nombre de membres présents ou représentés	10	11	7	12	9	5
Pourcentage de présents	**33%**	**68%**	**63%**	**40%**	**56%**	**45%**

	CLE du 17/09			CLE du 04/12		
	1er collège	2ème collège	3ème collège	1er collège	2ème collège	3ème collège
Nombre de membres désignés	30	17	11	30	17	11
Nombre de membres présents ou représentés	12	6	4	9	10	5
Pourcentage de présents	**40%**	**35%**	**36%**	**30%**	**58%**	**45%**

Figure 4 : taux de représentation des 3 collèges en séance de CLE

Le Bureau de la CLE s'est réuni 3 fois pour l'étude HMUC.

- **CLE du 16 janvier 2025**

1. Approbation du relevé de de décision de la CLE du 9 juillet 2024
2. Bilan à mi-parcours du CT Eau Lay amont 22-24 et avis de la CLE sur le projet de programme CT Eau Lay amont 25-27
3. Etat d'avancement de l'étude HMUC
4. Etat d'avancement de l'étude de modélisation des flux bactériologiques
5. Avis de la CLE sur l'inventaire des cours d'eau du bassin versant

- **CLE du 17 avril 2025**

1. Approbation du relevé de décision de la CLE du 16 janvier 2025
2. HMUC : Présentation des 4 volets
3. Inventaire et pose de repères de crues sur le bassin versant

- **CLE du 17 septembre 2025**

1. Approbation du relevé de décision de la CLE du 17 avril 2025
2. Présentation de l'étude de modélisation des flux bactériologiques sur le bassin versant du Lay
3. Projet d'arrêté préfectoral valant règlement d'eau du barrage des Wagons
4. Rapport annuel 2024 de la CLE du SAGE du Lay

- **CLE du 04 décembre 2025**

1. Approbation du relevé de décision de la CLE du 17 septembre 2025
2. Présentation de l'étude HMUC : croisement des 4 volets et volumes prélevables
3. Rapport annuel et suivi du SAGE du Lay

- **Bureau de CLE du 23 septembre 2025**

Dans le cadre de son actualisation du SAGE, la CLE porte l'étude Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatique (HMUC) du LAY amont (qui fait l'objet d'un paragraphe dans ce présent rapport). En 2025, le Bureau s'est réuni pour valider la phase de croisement des 4 volets.

- **Bureau de CLE du 26 novembre 2025**

Présentation par la DREAL Nouvelle Aquitaine du projet de rédaction de la disposition 7c4 du futur SDAGE 2028-2033. Cette disposition s'intéresse particulièrement au Marais Poitevin du point de vue quantitatif.

6.6. Actions ou réunions suivies par la cellule d'animation en 2025

Hormis les réunions de CLE et/ou de son Bureau (organisation, préparation, animation), l'équipe d'animation du SAGE organise ou participe à de nombreuses réunions sur le bassin versant dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et ceci sur de nombreuses thématiques.

Elles sont rappelées ici sous forme succincte mais les thèmes abordés sont développés dans le chapitre 4 du rapport d'activité de la CLE du SAGE disponible au secrétariat.

SUJETS ABORDES	TACHES	LIEN AVEC LE SAGE ET LE SDAGE
CT eau Lay aval	Préparation du programme	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
CT eau du LAY amont	Suivi de la mise en œuvre, coordination par le SMBL	Chapitres 8 et 9 du SDAGE
Suivi des niveaux dans le Marais Poitevin	Gestion estivale et besoins des acteurs Règlements d'eau, fuseaux de gestion avec EPMP et contrat de marais avec les ASA	Disposition 7C4 du SDAGE
Suivi des débits en période d'étiage et des DOE	Participation aux réunions de gestion du LAY ré alimenté en période d'étiage	Chapitre 7 du SDAGE (DOE)
Irrigation et réserves de substitution en bordure du marais Poitevin	Participation en tant qu'animateur au CTGQ	Dispositions 7C1 et 7C4 du SDAGE Chapitres 8 et 9 du SAGE
Gouvernance	Mise en œuvre opérationnelle de la GEMAPI : modification des statuts, mise à disposition des digues classées communales, simplification de la gouvernance et mutualisation au syndicat mixte compétent	Chapitre 6 du SAGE Chapitre 12 du SDAGE
Gestion des crues et des inondations	Participation en tant qu'animateur et maître d'ouvrage aux diagnostics de digues et aux	Chapitre 6 du SAGE

PAPI	projets de restauration nécessaires : le Braud Suivi des Plan de Prévention Risque Inondation (PPRI) et Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)	Chapitre 12 du SDAGE

6.7. Actualisation du SAGE du LAY en 2025

Le SAGE du LAY approuvé en 2011 doit être actualisé pour être compatible avec le SDAGE Loire Bretagne. 4 chapitres avaient été visés comme prioritaires pour cette actualisation :

1. **Pollutions bactériologiques du bassin versant et profils de vulnérabilité**
   Etude commencée en octobre 2022. Les conclusions et le plan d'action ont été présentés en CLE du 17 septembre 2025.
   Les principales sources bactériologiques identifiées sont :
   - Les déversements d'eaux usées non traitées par les stations d'épuration, principalement ceux associés au système d'assainissement de la Roche sur Yon Moulin Grimaud
   - Les flux d'origine agricole, démultipliés en période d'épandage.

Les sous-bassins versants les plus émetteurs, quelque soit le scénario choisi, sont les sous-bassins versant combinés de l'Ornay et de l'Yon, suivi par celui de la Smagne.

Le plan d'actions proposé se décline en 5 axes :
- Systèmes d'assainissement
- Agriculture
- Assainissement non collectif
- Ruissellement urbain
- Industrie

2. **Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant**
3. **Etudes du taux d'étagement et du taux de fractionnement**
4. **Etude HMUC Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatique**
   Dans le cadre de l'actualisation du SAGE et en lien avec le chapitre 7 du SDAGE 2016-2022, la CLE du LAY doit établir une étude HMUC : Hydrologie Milieux Usages et Changement Climatiques. En 2025, la phase de croisement des volets a donc été présenté en comité technique en avril puis en Bureau de CLE et enfin lors de 2 CLE.

6.8. Animation sur le bassin versant du LAY en 2025

- **Cartographie des cours d'eau sur le bassin du Lay avec la DDTM**
  En 2025, la technicienne qualité de l'eau du SAGE du Lay a participé aux expertises terrains menées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Vendée (DDTM 85) sur les communes du bassin du Lay pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau.
  L'objectif de cette cartographie est de déterminer les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau au titre de la police de l'eau. La cartographie a repris en octobre 2025 et doit se terminer en juin 2026, pour une application prévue pour la PAC 2027.

- **Gestion en période d'étiage des DOE sur le bassin et des NOE sur le marais**
- **Suivi et gestion estivale**

En 2025, l'animateur a suivi les réunions de gestion organisées tous les 15 jours avec l'EPMP (Organisme Unique pour la Gestion Collective des prélèvements d'irrigation ou OUGC), la DDTM et les professionnels pour la gestion des volumes et le respect des cotes objectifs définies sur la nappe souterraine.

- **Gestion du Lay réalimenté : suivi et gestion**
- **Suivi des niveaux du LAY avec l'EPMP**

6.9. Programme d'Actions et de Préventions des Inondations (PAPI) du LAY

La problématique des inondations a été abordée sur le bassin versant du Lay à de nombreuses reprises et dans de multiples rapports : tant pour des questions de gestion des crues et des 6 barrages existants que pour l'information des habitants concernés.

- C'est un point naturellement développé dans le SAGE du LAY et qui affiche une volonté forte de la CLE pour améliorer la gestion de crise, la connaissance sur le territoire et des travaux dans son chapitre 6 du PAGD.
- La mise en œuvre d'un PAPI répond donc au chapitre 6 inondations du SAGE.

- **Inventaire et pose de repère de crues sur le bassin amont du Lay**

6.10. Actions de communication

- Mise à jour du Site Internet
- Actualisation de la page Linkedin du SMBL
- Page YouTube du SMBL

VII. BUDGET ANNEXE - Compte Financier Unique (CFU) 2025 : évolutions des sections de fonctionnement et d'investissement

7.1. Fonctionnement du Budget Annexe

La création du Budget Annexe permet d'avoir une meilleure transparence sur les dépenses et recettes du projet de création et gestion de l'eau brute pour l'irrigation avec les réserves de substitution.

Lors des premières années d'études pour la création des réserves de substitution, les différents frais et les aides financières perçues avaient été comptabilisés au Budget Principal.

En 2014, toutes ces écritures comptables ont été annulées du Budget Principal pour être transférées au Budget Annexe.

Pour le Budget Annexe, la nomenclature comptable utilisée est la M4.

7.2. Compte Financier Unique (CFU) 2025

7.2.1. Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses Fonctionnement	140 923,16	39 452,43
	Prévisions	Réalisations
Ch. - 011 Charges à caractère général	**17 300,00**	**14 961,84**
617 Études et recherches		
6218 Autres personnels extérieurs	5 600,00	5 355,00
6226 Honoraires	8 400,00	7 000,00
6288 Autres		
63512 Taxes foncières	2 500,00	2 262,00
6358 Autres droits	300,00	112,00
6378 Autres taxes et redevances	500,00	232,84
658 Charges diverses de gestion courar	-	
Ch. 65 Autres charges de gestion	**5,00**	**0,78**
6588 Autres charges diverses	5,00	0,78
Ch. - 66 Charges financières	**1 500,00**	**404,51**
66111 Intérêts réglés à l'échéance	500,00	384,89
661121 ICNE		19,62
6618 Intérêts des autres dettes	1 000,00	-
Ch. - 022 Dépenses imprévues	**1 032,86**	**-**
022 Dépenses imprévues	1 032,86	-
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sec	**24 085,30**	**24 085,30**
675(ordre) Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		
6811(ordre) Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	24 085,30	24 085,30
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	**97 000,00**	
023(ordre) Virement à la section d'investi	97 000,00	-

Recettes Fonctionnement	140 923,16	169 120,34
	Prévisions	Réalisations
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	**84 998,25**	**-**
002 Excédent cumulé	84 998,25	
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sec	**10 228,91**	**10 228,91**
777 (ordre) Amortissements	10 228,91	10 228,91
**Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations (**	**45 696,00**	**158 891,22**
70111 Ventes d'eau aux abonnés	45 696,00	48 891,22
70128 Autres taxes et redevances	-	110 000,00
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	**-**	**0,21**
7588 Autres	0,00	0,21
Ch. - 77 Produits exceptionnels	**0,00**	**0,00**
7748 subventions exceptionnelles		
775 Produits des cessions		

7.2.2. Section d'INVESTISSEMENT

Dépense Investissement	210 633,51	20 651,97
	Prévisions	Réalisations
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement rep	-	-
001 Déficit d'investissement reporté	-	
Ch. - 020 Dépenses imprévues	6 404,60	-
020 Dépenses imprévues	6 404,60	-
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 228,91	10 228,91
13911 Agence de l'eau (amortissement)	10 228,91	
13913 Département (amortissement)		1 261,27
13916 Autres établissements (amortissement)		8 967,64
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	61 000,00	10 072,91
1641 Emprunts en euro	20 000,00	10 072,91
16871 Remb. Emprunts	41 000,00	-
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles	133 000,00	350,15
2031 Frais d'études	133 000,00	-
2033 Frais d'insertion	-	350,15
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	-	-
2111 Terrains nus		
2145 Construction sur sol d'autrui		

Recette Investissement	210 633,51	24 085,30
	Prévisions	Réalisations
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement rep	89 548,21	
001 Excédent d'investissement reporté	89 548,21	
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation	97 000,00	-
021(ordre) Virement de la section d'exploitation	97 000,00	
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 085,30	24 085,30
28031(ordre) Amortissement frais d'études	13 133,68	13 133,68
28181(ordre) Amortissement installations générales	10 951,62	10 951,62

VIII. RECAPITULATIF DES DECISIONS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

8.1. Les décisions du comité syndical

8.1.1 COMITE SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2025

1 Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
2 Analyse prospective et programmation pluriannuelle des investissements 2025-2030
3 Débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2025 – budget principal 85000
4 Ouverture d'une ligne de trésorerie pour l'exercice 2025
5 Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies
6 Géo Vendée – transformation juridique et désignation de représentants
7 Gratification des stagiaires – stages inferieurs à 2 mois pour l'année 2025
8 Création de deux emplois saisonniers pour l'arrachage de plantes exotiques envahissantes – été 2025
9 Débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2025 – budget 85001
10 Marche de maitrise d'œuvre pour la sécurisation des réserves
11 Approbation du projet du Contrat Territorial Eau (ou accord de territoire) du Lay Amont sur la période 2025-2027
12 Protocole d'accord 2025 avec l'ASA VDL (ASA Vallée du Lay) – prestation de service pour l'exploitation des ouvrages des wagons et de la raque en baie de l'Aiguillon
13 Acquisition consorts LEBEAU - parcelles n° E 1414, E 1416, E 1418 à Grues
14 Acquisition consorts PELON - parcelles n° E 1103, E 1424, E 1426, E1428 et E 1430 à Grues
15 Marché de travaux de restauration de digues à La Tranche sur Mer – choix des entreprises suite à la décision de la CAO du 5 février 2025 et autorisation à monsieur le Président pour signer le marché

8.1.2 COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2025

1 Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
2 Vote du compte de gestion 2024 - budget 85000
3 Compte administratif 2024 – budget 85000
4 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 –
5 Vote définitif du budget primitif 85000 - 2025
6 Référentiel M57 – application de la fongibilité des crédits budget 2025
7 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « N°15 PIF - Restauration du barrage de Moricq » (APCP) « N°15 PIF - Restauration du barrage de Moricq »
8 Clôture de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°16 PIM - Restauration de l'ouvrage des Wagons »
9 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°17 – SAGE - Bactériologie pour l'actualisation du SAGE du Lay »
10 Clôture de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°18 – PIM - Mission de maitrise d'œuvre pour la digue Est secteur A de La Faute sur Mer »
11 Modification de l'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiements (APCP) « n°19- PIM - Travaux à la Belle Henriette à La Tranche sur Mer »
12 Modification de l'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiements (AECP) « n°1- CLE - pour l'étude HMUC du Lay Amont non réalimenté, hydrologie à Mareuil sur Lay-Dissais et gestion nappe et marais »
13 Budget 85000 - Participations financières des Communautés de Communes membres pour 2025
14 Budget 85000 - Participations des EPCI au budget de la CLE du SAGE du Lay pour 2025
15 Modification du tableau des amortissements – Budget 85001
16 Compte de gestion 2024 – Budget 85001

17 Compte administratif 2024 – Budget 85001
18 Affectation définitive du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 – Budget 85001
19 Vote définitif du budget annexe 85001 pour 2025
20 Redevance 2025 pour la vente d'eau aux abonnes – Budget 85001
21 Acquisition des parcelles n° D206, D859, D861, D1047, D1328, D1370, D1372, D1374, D1376, D1378, D1380, D1384, D1386, D1388, YM64, YM86 et YM88 à la famille HUCHELOUP à Grues

8.1.3 COMITE SYNDICAL DU 05 JUIN 2025

1 Décisions du Président prises dans le cadre de ses délégations
2 Mise à disposition de biens immeubles et engagements, relatifs à la digue du Génie, sur la commune de l'Aiguillon la Presqu'Ile, et plus précisément sur l'ancienne commune de l'Aiguillon sur Mer, biens affectés à l'exercice de la compétence GEMAPI, procès-verbal complémentaire
3 Mise à disposition de biens immeubles et engagements, sur la commune de l'Aiguillon la Presqu'Ile, et plus précisément sur l'ancienne commune de La Faute sur Mer, biens affectes à l'exercice de la compétence GEMAPI, procès-verbaux complémentaires
4 Mise à disposition de biens immeubles et engagements, sur la commune de l'Aiguillon la Presqu'Ile, et plus précisément sur l'ancienne commune de l'Aiguillon sur Mer, biens affectes à l'exercice de la compétence GEMAPI, procès-verbaux complémentaires
5 Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement
6 Délibération fixant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps
7 Création d'un emploi permanent de technicien – Cadre d'emploi des techniciens (catégorie B) à temps complet
8 Marche GEMA : travaux de restauration de cours d'eau 2025 – 2027 – choix des entreprises
9 Action 7-5 du PAPI du Lay « Restauration et création de digues secteur de la Belle Henriette à La Tranche sur Mer » - demande de subvention complémentaire

8.1.4 COMITE SYNDICAL 26 SEPTEMBRE 2025

1 Décisions du président prises dans le cadre de ses délégations
2 Actualisation amortissement des immobilisations budget 85000
3 Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
4 Assurance statutaire du personnel – contrat groupe CNP
5 Participation de l'employeur - Mutuelle sante
6 Décision Modificative n°1 - Budget 85000
7 Décision Modificative n°2 - Budget 85000
8 Décision Modificative n°3 - Budget 85000
9 Décision Modificative n°4 - Budget 85000
10 Décision Modificative n°5 - Budget 85000
11 Rapport annuel d'activité 2024
12 Avenant n°1 au marché de l'étude Hydrologie Milieux Usages et changement Climatique du Lay Amont
13 Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public pour la construction et la gestion des réserves d'eau brute du Lay 2014-2028
14 Convention de baccage 2025 du Chenal Vieux et de la Raque avec le Syndicat Mixte Vendée Sevre Autizes

8.1.5 COMITE SYNDICAL 21 NOVEMBRE 2025

1 Décisions du président prises dans le cadre de ses délégations
2 Adoption du règlement intérieur du personnel du Syndicat Mixte
3 Mise à jour délibération - Autorisations spéciales d'absence
4 Mise à jour délibération – Institution et modalité d'exercice du temps partiel

5 Convention avec e-collectivités portant sur la mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données (DPO)
6 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires au quart à la section d'investissement pour 2026
7 Demande de subvention régionale 2026 pour l'animation du SAGE du Lay
8 Demande de subvention régionale 2026 pour l'animation de l'accord Territorial Eau du Lay Amont
9 Demande de subvention régionale 2026 pour l'animation de l'accord Territorial Eau du Lay Aval
10 Décision Modificative n°6 - Budget 85000
11 Décision Modificative n°7 - Budget 85000
12 Mise à disposition des canalisations de réalimentation de la SMAGNE de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral au Syndicat Mixte
13 Réversion de sécurisation par le délégataire Rives et Eaux au profit du Syndicat Mixte suite à l'avenant n°1 de la Délégation de Service Public (DSP 2013 Lay)
14 Décision Modificative n°1 - Budget 85001
15 Participation du Syndicat Mixte Bassin du Lay a l'installation d'un compteur d'eau chez un éleveur en remplacement d'une descente aménagée
16 Demande de subvention étude PAPI P.1-1 – Etude pour la mise en place d'un PAPI 2
17 Acquisition de la parcelle cadastrée ZH 30 de Monsieur Philippe VESSIER à Triaize
18 Acquisition des parcelles cadastrées ZL 53 à Triaize, Z 488 (pour partie) et X 228 à Saint-Michel-en-l'Herm, propriétés de L'ASA de La Vallée du Lay

8.2. Les décisions du Bureau

8.2.1. BUREAU DU 05 FÉVRIER 2025

1 Marché de maitrise d'œuvre pour la restauration du barrage de la Raque (phase AVP – choix du prestataire)

8.2.2 BUREAU DU 07 MARS 2025

1 Marché « diagnostics de vulnérabilité d'habitations » – choix du prestataire
2 Marché Opération de Vulnérabilité du Bati (OPRV) – choix du prestataire

8.2.3 BUREAU DU 28 MAI 2025

1 Marché de travaux de restauration de la ripisylve et de gestion des embacles sur des cours d'eau de taille moyenne – choix du prestataire
2 Travaux de la digue de la Belle Henriette et des Rouillères à La Tranche sur Mer : devis pour le déplacement de la ligne Electrique par le SMBL selon la proposition d'Enedis

8.2.4 BUREAU DU 17 JUILLET 2025

1 Avenant 1 - Marché « définition d'une stratégie de protection dans le secteur de la pointe de l'Aiguillon » (action P.7.3)

8.2.5 BUREAU DU 04 SEPTEMBRE 2025

1 Marché « maitrise d'œuvre pour des travaux de sécurisation et de protection contre la malveillance sur 5 ouvrages » – choix du prestataire

SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

10 route de Péault

85 320 MAREUIL SUR LAY DISSAIS

www.bassindulay.fr

et notre page linkedin